



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 13 avril 2026  
à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Ouverture de la séance.

**10.02** Ordre du jour

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement.

**10.03** Autre sujet

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Offrir les plus sincères félicitations aux athlètes laSallois qui ont participé aux Jeux du Québec en mars dernier à Blainville.

**10.04** Questions

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Période de questions du public.

**10.05** Autre sujet

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Offrir les plus sincères félicitations à Sharmela Reid, athlète originaire de LaSalle qui poursuit son développement au sein de l'équipe de basketball universitaire des Dolphins de Jacksonville en Floride.

**10.06** Autre sujet

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Offrir les meilleurs vœux d'anniversaire à madame Delzingaro Moffa à l'occasion de son centième anniversaire de naissance.

**10.07** Autre sujet

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de monsieur Gaétan St-Pierre à la suite de son décès.

**10.08** Autre sujet

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de monsieur Rodger Brulotte à la suite de son décès.

**10.09** Procès-verbal

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 mars 2026, à 19 h.

**10.10** Procès-verbal

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs* - 1264215001

Déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif sur les Finances et les relations avec la population qui s'est tenue le 3 février 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

**10.11** Procès-verbal

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs* - 1264215002

Déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif sur les Sports, la Culture et les Loisirs qui s'est tenue le 19 janvier 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

**10.12** Procès-verbal

CA Direction des travaux publics - 1265459018

Déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif sur la Mobilité qui s'est tenue le 5 février 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

**10.13** Procès-verbal

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265459026

Déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif sur le Développement économique et urbain qui s'est tenue le 23 février 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

**10.14** Procès-verbal

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265459025

Déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'Urbanisme qui s'est tenue le 11 mars 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

**10.15** Procès-verbal

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265459019

Déposer le compte rendu de la rencontre du comité de Transition écologique tenue le 25 août 2025 à l'arrondissement de LaSalle.

## **15 – Déclaration / Proclamation**

**15.01** Proclamation

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Proclamation soulignant la Journée mondiale de la Terre 2026 qui sera célébrée le 22 avril.

**15.02** Proclamation

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Proclamation soulignant La Semaine de l'action bénévole 2026 qui se tiendra du 19 au 25 avril.

## 20 – Affaires contractuelles

**20.01** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1267151005

Amender la résolution CA25 20 0426 afin de modifier la répartition de l'enveloppe budgétaire préalablement approuvée pour les travaux de reconstruction de la conduite d'aqueduc et de la réfection de la voirie sur la 6<sup>e</sup> Avenue, entre les boulevards LaSalle et Champlain dans l'arrondissement de LaSalle. La répartition du financement entre la direction de la gestion des actifs (DGA) et l'arrondissement de LaSalle sera modifiée sans dépense supplémentaire au contrat initial afin d'augmenter la dépense de 1 645 963,30 \$, taxes incluses, pour la DGA et de diminuer du même montant la dépense de LaSalle au contrat accordé à l'entreprise Eurovia Québec Construction Inc. dans le cadre de l'appel d'offres public no. 847346.

**20.02** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1267151004

Octroyer un contrat à Les Entreprises Ventec Inc., pour effectuer les travaux d'aménagement de la microplace Newman dans l'arrondissement de LaSalle, incluant des travaux électriques pour une dépense totale de 1 320 000,15 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres public no. 862686. (2 soumissionnaires conformes)

**20.03** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1261526003

Autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'une œuvre lors du "Salon du printemps" de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 16 au 27 avril 2026 et accorder une contribution financière de 400 \$ pour l'attribution d'un troisième prix lors de cet événement.

**20.04** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1265480002

Accorder un soutien financier totalisant 11 400 \$ aux trois organismes reconnus suivants dans le cadre du programme de soutien financier aux événements laSallois en 2026; l'organisme Accueil pour Immigrants et Réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme, l'Association Messinese de Montréal inc. et Bienvenue à l'immigrant.

**20.05** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1267817003

Accorder une contribution financière de 300 \$ à Le Club Calac Richelieu LaSalle inc. pour la réalisation du programme souvenir de la compétition de natation qui aura lieu les 2 et 3 mai 2026 au Complexe aquatique Michel-Leduc de LaSalle (Aquadôme).

**20.06** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1268797002

Autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle » du 20 au 26 avril 2026 et à se procurer un permis pour la vente de boissons alcoolisées durant l'événement auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'organisation.

**20.07** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1268891006

Accorder une contribution financière de 700 \$ au Club de Lutte LaSalle pour leur participation aux championnats canadiens du 24 au 26 avril 2026 à Grande Prairie, en Alberta.

**20.08** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1268891005

Accorder une contribution financière de 142 975 \$ à Héritage Laurentien pour la réalisation du programme Éco-quartier pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 et autoriser la signature de la convention à cette fin.

**20.09** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1268891004

Autoriser la signature de la convention entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour soutenir la mission de l'organisme pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 et accorder une contribution financière au montant de 254 202 \$.

## **30 – Administration et finances**

**30.01** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1257817026

Adopter la révision du programme d'assistance à l'excellence sportive (article 6.1 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle) et autoriser son entrée en vigueur pour l'année 2026.

**30.02** Budget - Autorisation de dépense

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1261526004

Entériner une dépense de 1 600 \$, taxes incluses si applicables, pour la participation de l'arrondissement de LaSalle au 40<sup>e</sup> Grand Prix du Conseil des arts de Montréal.

**30.03** Budget - Autorisation de dépense

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1261526005

Autoriser une dépense de 5 000 \$, taxes incluses, si applicables, pour la participation des élu.e.s de l'arrondissement de LaSalle à la première soirée bénéfice le Grand Variété du Théâtre Desjardins.

**30.04** Déclaration / Événement / Proclamation

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1265480001

Autoriser des bazars et autres événements de levée de fonds qui seront organisés en 2026 par des paroisses et organismes de l'Arrondissement.

**30.05** Déclaration / Événement / Proclamation

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1265459017

Autoriser l'école Children's World Academy à tenir un événement pendant lequel un camion de rue sera présent, le 12 juin 2026 de 16 h 00 à 20 h 00.

**30.06** Déclaration / Événement / Proclamation

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1268797003

Autoriser le Club de patinage artistique de LaSalle inc. à tenir l'événement « Revue sur glace » le samedi et le dimanche 18 et 19 avril 2026 à l'aréna Jacques-Lemaire.

**30.07** Déclaration / Événement / Proclamation

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1265247001

Autoriser les quatre événements publics tenus sur le territoire de l'arrondissement LaSalle pour le mois de mai 2026.

**30.08** Déclaration / Événement / Proclamation

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1267817002

Autoriser l'Association de soccer mineur de LaSalle inc. à vendre des produits alimentaires et des produits dérivés du 11 avril au 31 octobre 2026 au Parc Riverside.

**30.09** Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1260420004

Autoriser l'Association Gurdwara Guru Nanak Darbar inc. (Association du Temple Sikh) à organiser une procession le 17 mai 2026 dans les rues de l'arrondissement LaSalle pour célébrer la fête de Khalsa. Le défilé empruntera les rues Cordner, Lapierre, Juliette, Préville, Danièle et Gervais, lesquelles seront fermées temporairement à la circulation et rouvertes progressivement derrière le défilé.

**30.10** Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1260420007

Autoriser la paroisse Madre dei Cristiani à vendre des roses le dimanche 10 mai 2026 à l'occasion de la fête des Mères.

**30.11** Reddition de comptes

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1263035002

Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 11 février au 19 mars 2026 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2026.

## 40 – Réglementation

**40.01** Règlement - Avis de motion

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Donner avis motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du Règlement numéro 2400-LAS-1 modifiant le Règlement constituant un comité consultatif sur la mobilité numéro 2400-LAS.

**40.02** Règlement - Avis de motion

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Déposer et présenter le projet de Règlement numéro 2400-LAS-1 modifiant le Règlement constituant un comité consultatif sur la mobilité numéro 2400-LAS.

**40.03** Règlement - Autre sujet

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1262484005

Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 1<sup>er</sup> avril 2026 portant sur le projet de règlement 2098-LAS-213 modifiant le Règlement de zonage 2098 de manière à autoriser par ordonnance la modification des dates de tenues des ventes-débarras.

**40.04** Règlement - Adoption du premier projet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265459008

Adopter le Règlement numéro 2098-LAS-213 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à autoriser par ordonnance la modification des dates de tenues des ventes-débarras.

**40.05** Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265459022

Soumettre pour approbation une demande de dérogation mineure pour un établissement commercial situé au 2220-2232, rue Lapierre (lot 1 449 154), afin d'autoriser un projet d'agrandissement dérogoaire.

**40.06** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265459023

Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment principal situé au 2220-2232, rue Lapierre (lot 1 449 154).

**40.07** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265459024

Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de remplacer le revêtement de brique sur le mur latéral situé au 9001-9007, rue Airlie (lot 1 500 483 - 1 500 492).

## 50 – Ressources humaines

**50.01** Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction - 1265479004

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

## 60 – Information

**60.01** Dépôt

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265459021

Déposer au conseil d'arrondissement le rapport annuel des activités du Comité de transition écologique de LaSalle pour l'année 2025.

## 70 – Autres sujets

**70.01** Levée de la séance

CA Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs

Levée de la séance.

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 47**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**



**Dossier # : 1264215001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif sur les Finances et les relations avec la population qui s'est tenue le 3 février 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

Déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif Finances et relations avec la population qui s'est tenue le 3 février 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2026-02-21 09:04

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1264215001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif sur les Finances et les relations avec la population qui s'est tenue le 3 février 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU****CONTEXTE**

Une rencontre du comité consultatif Finances et relations avec la population a eu lieu le 3 février 2026 et un compte-rendu a été rédigé.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Dépôt du compte-rendu du comité Finances et relations avec la population du 3 février 2026.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Iwona GRZES  
Adjointe de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Catherine S SIMARD  
Directrice des services administratifs en  
arrondissement

Le : 2026-02-18



**Dossier # : 1264215002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif sur les Sports, la Culture et les Loisirs qui s'est tenue le 19 janvier 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

Déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif sur les Sports, la Culture et les Loisirs qui s'est tenue le 19 janvier 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2026-04-08 21:15

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1264215002****Unité administrative responsable :**

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs , Division des communications\_du secrétariat et des archives

**Niveau décisionnel proposé :**

Conseil d'arrondissement

**Projet :**

-

**Objet :**

Déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif sur les Sports, la Culture et les Loisirs qui s'est tenue le 19 janvier 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU****CONTEXTE**

Une rencontre du comité consultatif sur les Sports, la Culture et les Loisirs s'est tenue le 19 janvier 2026 à l'arrondissement de LaSalle et un compte-rendu a été rédigé.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Dépôt du compte-rendu du comité consultatif sur les Sports, la Culture et les Loisirs qui s'est tenue le 19 janvier 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Iwona GRZES  
Adjointe de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, Sports et Loisirs et  
Développement Social

Le : 2026-02-24



**Dossier # : 1265459018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif sur la Mobilité qui s'est tenue le 5 février 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

De déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif sur la Mobilité qui s'est tenue le 5 février 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2026-03-27 11:54

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1265459018

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif sur la Mobilité qui s'est tenue le 5 février 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU****CONTEXTE**

Une rencontre du comité consultatif sur la Mobilité s'est tenue le 5 février 2026 à l'arrondissement de LaSalle et un compte rendu a été rédigé.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Dépôt du compte rendu du comité consultatif sur la Mobilité qui s'est tenue le 5 février 2026 à l'arrondissement de LaSalle .

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Genevieve ROBITAILLE  
Adjointe de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Éric TRUCHON  
directeur(-trice) - travaux publics en  
arrondissement

Le : 2026-03-25



**Dossier # : 1265459026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif sur le développement économique et urbain qui s'est tenue le 23 février 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

De déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif sur le développement économique et urbain qui s'est tenue le 23 février 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2026-04-01 17:10

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1265459026

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif sur le développement économique et urbain qui s'est tenue le 23 février 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU****CONTEXTE**

Une rencontre du comité consultatif sur le développement économique et urbain s'est tenue le 23 février 2026 à l'arrondissement de LaSalle et un compte rendu a été rédigé.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Dépôt du compte rendu du comité consultatif sur le développement économique et urbain qui s'est tenu le 23 février 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Genevieve ROBITAILLE  
Adjointe de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2026-03-30



**Dossier # : 1265459025**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 11 mars 2026.

De déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 11 mars 2026.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2026-04-01 17:09

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1265459025

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 11 mars 2026.

**CONTENU****CONTEXTE**

Une rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) a lieu chaque mois et un compte rendu est rédigé.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 11 mars 2026.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

David FORTIN  
conseiller(-ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2026-03-30



**Dossier # : 1265459019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le compte rendu de la rencontre du Comité de transition écologique tenue le 25 août 2025 à l'arrondissement de LaSalle.

De déposer le compte rendu de la rencontre du Comité de transition écologique de LaSalle du 25 août 2025.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2026-04-01 17:16

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1265459019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le compte rendu de la rencontre du Comité de transition écologique tenue le 25 août 2025 à l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU****CONTEXTE**

En juillet 2023, le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le Règlement LAS-0160 constituant un comité de transition écologique. Le Comité de transition écologique de LaSalle se rencontre environ 4 à 8 fois par année. Le Comité de transition écologique est composé de membres aux expertises variées et adaptées au contexte actuel et a pour objectif de guider l'arrondissement dans la prise de décisions structurantes pour accélérer la transition écologique sur son territoire.

Pour chacune de ces rencontres, un compte rendu est rédigé.

En vertu de l'article 4.7 du Règlement LAS-0160, le compte rendu doit être adopté lors de la séance suivante du comité. Ladite séance a eu lieu le 16 mars 2026, sous la nouvelle mouture du Comité, désormais remplacé par le Comité consultatif sur la transition écologique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA26 20 0090 – Adoption du Règlement constituant un comité consultatif sur la transition écologique numéro 2405-LAS

CA23 20 0266 - Adoption - règlement LAS-0160

**DESCRIPTION**

Le Comité de transition écologique de LaSalle s'est réuni le 25 août 2025. Le compte rendu des discussions de cette rencontre est déposé au conseil d'arrondissement.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Veronique DUMAIS LALONDE  
conseiller(-ere) en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2026-03-30



**Dossier # : 1267151005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Amender la résolution CA25 20 0426 afin de modifier la répartition de l'enveloppe budgétaire préalablement approuvée pour les travaux de reconstruction de la conduite d'aqueduc et de la réfection de la voirie sur la 6e Avenue, entre les boulevards LaSalle et Champlain dans l'arrondissement de LaSalle. La répartition du financement entre la direction de la gestion des actifs (DGA) et l'arrondissement de LaSalle sera modifiée sans dépense supplémentaire au contrat initial afin d'augmenter la dépense de 1 645 963,30 \$ taxes incluses, pour la DGA et de diminuer du même montant la dépense de LaSalle, dans le cadre du contrat accordé à l'entreprise Eurovia Québec Construction Inc.

D'amender la résolution du conseil CA25 20 0426 afin de modifier la répartition de l'enveloppe budgétaire préalablement approuvée pour les travaux de reconstruction de la conduite d'aqueduc et de la réfection de la voirie sur la 6e Avenue, entre les boulevards LaSalle et Champlain dans l'arrondissement de LaSalle. La répartition du financement entre la direction de la gestion des actifs (DGA) et l'arrondissement de LaSalle sera modifiée, sans dépense supplémentaire au contrat initial, afin d'augmenter la dépense de 1 645 963,30 \$, taxes incluses, pour la direction de la gestion des actifs (DGA) et de diminuer du même montant la dépense de LaSalle, dans le cadre du contrat accordé à l'entreprise Eurovia Québec Construction Inc.

D'imputer cette nouvelle répartition de la dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2026-04-08 20:52

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1267151005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Amender la résolution CA25 20 0426 afin de modifier la répartition de l'enveloppe budgétaire préalablement approuvée pour les travaux de reconstruction de la conduite d'aqueduc et de la réfection de la voirie sur la 6e Avenue, entre les boulevards LaSalle et Champlain dans l'arrondissement de LaSalle. La répartition du financement entre la direction de la gestion des actifs (DGA) et l'arrondissement de LaSalle sera modifiée sans dépense supplémentaire au contrat initial afin d'augmenter la dépense de 1 645 963,30 \$ taxes incluses, pour la DGA et de diminuer du même montant la dépense de LaSalle, dans le cadre du contrat accordé à l'entreprise Eurovia Québec Construction Inc.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du plan d'intervention de Montréal, l'arrondissement de LaSalle poursuit ses efforts pour maintenir les infrastructures en bon état. La chaussée de la 6e Avenue présente un niveau de dégradation avancé et a été ciblée pour des travaux de reconstruction (PRR). Par ailleurs, les analyses des actifs effectuées par la Direction de la gestion des actifs (DGA) ont confirmé la nécessité de reconstruire la conduite d'aqueduc existante. L'arrondissement de LaSalle a lancé un projet intégré comprenant la reconstruction complète de la chaussée ainsi que l'installation d'une nouvelle conduite d'aqueduc de 200 mm sur une distance d'environ 1 km.

Les travaux incluent globalement :

- Remplacement des entrées de service d'eau en plomb situées sur les portions privées;
- Réfection complète des trottoirs et bordures en béton ;
- Reconstruction complète de la fondation de la chaussée existante;
- Réalisation d'un nouveau pavage sur toute la superficie de la rue;
- Reconfiguration géométrique de l'intersection de la 6<sup>e</sup> avenue, de la rue George et du boulevard Champlain;
- Déplacement de la borne de recharge des véhicules électriques;
- Installation d'une nouvelle station électrique BIXI;
- Aménagement des saillies drainantes.

Le Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR) a accordé un financement

complémentaire à celui investi par l'arrondissement pour les travaux de voirie. De son côté, la Direction de la gestion des actifs (DGA) a également contribué financièrement à la reconstruction de la conduite d'aqueduc à LaSalle ainsi qu'à la réalisation des saillies drainantes. Enfin, le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) a financé l'installation d'une nouvelle station BIXI.

Les détails de financements des travaux assumés par la DGA, le SIRR et le SUM sont définis dans l'aspect financier ci-dessous.

Ces travaux, qui ont fait l'objet d'une offre de service en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) seront financés par règlement d'emprunt. Ils seront réalisés en 2026.

Les coûts nets relatifs aux remplacements de branchement d'eau en plomb ou en matériaux non conformes sur le domaine privé seront facturés aux citoyens concernés, conformément au Règlement 20-030.

Le conseil d'arrondissement du 29 septembre 2025 (CA25 20 0426) a octroyé le contrat des travaux de reconstruction de la conduite d'aqueduc et de la réfection de la voirie sur la 6<sup>e</sup> Avenue, entre les boulevards LaSalle et Champlain dans l'arrondissement de LaSalle à l'entreprise Eurovia Québec construction Inc pour une Dépense totale de 9 393 962,92 \$, taxes incluses (contrat : 8 373 563,39 \$ + Contingences 680 266,37\$, incidences 340 133,18 \$). Appel d'offres public n<sup>o</sup> 871652 - Contrat E.A.25-1954.

Les dépenses selon l'octroi du CA25 20 0426 sont assumées par le Service des infrastructures du réseaux routier (SIRR) (16%) et en partie par la Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau (37 %), l'arrondissement de LaSalle (47%), DGA /IVD (1%) et le SUM (1%).

Afin d'assurer l'octroi du contrat à l'adjudicataire en septembre 2025, dans une période de contexte budgétaire incertaine où la DGA ne pouvait financer plus que le montant planifié selon la fiche technique du projet, les coûts des travaux des trottoirs de chaussée situés dans l'emprise des travaux de la reconstruction de la conduite d'aqueduc n'a pas été intégrés au montant initial du financement prévu par la Direction de la gestion des actifs (DGA). Maintenant que les budgets de la Ville sont approuvés pour 2026, l'arrondissement a resolllicité la DGA pour la disponibilité du financement afin d'augmenter le ratio de son financement en y ajoutant ces coûts. La DGA a accepté cette nouvelle proposition de répartition des coûts.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA25 20 0426 – 29 septembre 2025 -1257151034** - D'octroyer un contrat à Eurovia Québec construction inc, pour des travaux de reconstruction de la conduite d'aqueduc et de la réfection de la voirie sur la 6<sup>e</sup> Avenue, entre les boulevards LaSalle et Champlain dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 9 393 962,92 \$, taxes incluses (contrat : 8 373 563,39 \$ + contingences : 680 266,37 \$ + incidences : 340 133,18 \$) - Appel d'offres public n<sup>o</sup> 871652 - Contrat E.A.25-1954.

**CA25 20 0098 - 3 mars 2025 - 1257151006** - D'octroyer un contrat à EMS Infrastructure Inc pour des Services professionnels relatifs à la préparation de plans et devis, des documents d'appel d'offres et de surveillance des travaux, pour la reconstruction d'aqueduc, le remplacement de branchements d'égout en grès et de voirie dans la 6<sup>e</sup> Avenue entre les boulevards LaSalle et Champlain dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense maximale de 409 890 \$ (contrat : 341 574,63\$ + contingences : 68 314,93\$), taxes incluses dans le cadre de l'appel d'offres public 847346 – Contrat S.P 24-1954.1.

**CA25 20 0284 - 10 février 2025 - 1257151001** - Offrir, en vertu de l'article 85 de la charte de la ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre, C-11.4), au conseil municipal pour que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la conception, la surveillance et la réalisation des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc secondaire, remplacement des entrées de service en plomb jusqu'à la limite de propriété et le remplacement des branchements d'égouts endommagés ou effondrés situés dans la même tranchée que les entrées de service d'aqueduc, en vertu du règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030) sur la 6e Avenue, entre les boulevards Champlain et LaSalle.

**CM25 0061 - 20 janvier 2025 - 1248126003** - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

## DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à autoriser la modification de la répartition de la dépense entre le Service de la direction de la gestion des actifs (DGA) et l'arrondissement LaSalle, dans le cadre du contrat accordé à l'entreprise Eurovia Québec Construction inc. pour travaux de reconstruction de la conduite d'aqueduc et de la réfection de la voirie sur la 6e Avenue, entre les boulevards LaSalle et Champlain dans l'arrondissement de LaSalle. Le financement de la direction de la gestion des actifs (DGA) sera augmenté de 1 645 963,30 \$, taxes incluses, afin de réduire la charge de l'arrondissement de LaSalle.

## JUSTIFICATION

L'impact au niveau du financement se détaille comme suit :

Descriptions	Répartitions de la dépense CA25 20 0426 (taxes incluses)		Ajustements (taxes incluses)	Répartition de la dépense révisée (Taxes incluses)	
DGA/Eau	3 296 353,33 \$	35%	1 645 963,30 \$	4 942 316,63 \$	53%
DGA/RESEP	224 561,94 \$	2%		224 561,94 \$	2%
Total DGA	3 520 915,27 \$	37%	1 645 963,30 \$	5 166 878,57 \$	55%
LaSalle	4 250 230,70 \$	45%	-1 645 963,30 \$	2 604 267,40 \$	28%
SIRR	1 501 847,50 \$	16%		1 501 847,50 \$	16%
DGA/IVD	69 052,20 \$	1%		69 052,20 \$	1%
SUM/ÉLE	51 917,26 \$	1%		51 917,26 \$	1%
<b>Total</b>	<b>9 393 962,92 \$</b>	<b>100%</b>		<b>9 393 962,92 \$</b>	<b>100%</b>

Le montant du contrat est maintenu à 9 393 962,92 \$, taxes incluses.

Le montant des contingences est maintenu de 680 266,37 \$, taxes incluses.

Le montant du budget d'incidences est maintenu à 340 133,17 \$, taxes incluses.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une augmentation d'un montant de 1 502 983,89 \$ net de ristourne de taxes sera financé par la direction de la gestion des actifs (DGA), dans le cadre du programme SE-DGA (18100)

Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts (reconstruction), cette dépense est prévue au budget comme étant entièrement admissible à une subvention au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ne laissant ainsi aucune charge aux contribuables. Cette augmentation de 1 645 963,30 \$ taxes incluse inclue 143 127,24 \$ de contingences (10%) + 71 563,62 \$ d'incidences (±5%)

La nouvelle répartition des coûts prévoit une augmentation de 18 % pour la direction de la gestion des actifs (DGA) et une diminution équivalente pour l'arrondissement de LaSalle.

La répartition des coûts du correspondant au montant de l'ajustement de la direction de la gestion des actifs (DGA) se présente comme suit :

	Montant de l'ajustement avant taxes	TPS 5%(B)	TVQ 9,975% (C)	Total (D)	NET (D-B-0.5*C)
DGA/Eau	1 244 855,35\$	62 242,77\$	124 174,32\$	1 431 272,44 \$	1 306 942,51 \$
Contingences	124 485,54 \$	6 224,28 \$	12 417,43 \$	143 127,24 \$	130 694,25 \$
Incidences	62 242,77 \$	3 112,14 \$	6 208,72 \$	71 563,62 \$	65 347,13 \$
Total	1 431 583,65 \$	71 579,18 \$	142 800,47 \$	1 645 963,30 \$	1 502 983,89 \$

Les dépenses totales associées au contrat sont répartie tel que le tableau de répartition des coûts :

	Montant Contrat	Contingences	Incidences	Montant Total	Répartition
DGA/Eau	4 288 790,68 \$	428 879,07 \$	224 646,88 \$	4 942 316,63 \$	53%
DGA/RESEP	204 147,22 \$	20 414,72 \$	- \$	224 561,94 \$	2%
Total DGA	4 492 937,90 \$	449 293,79 \$	224 646,88 \$	5 166 878,57 \$	55%
LSL	2 264 580,34 \$	226 458,03\$	113 229,02 \$	2 604 267,40 \$	28%
SIRR	1 501 847,50 \$	-\$	-\$	1 501 847,50 \$	16%
DGA/IVD	69 052,20 \$	-\$	-\$	69 052,20 \$	1%
SUM/ÉLE	45 145,44 \$	4514,54 \$	2 257,27 \$	51 917,26 \$	1%
Total	8 373 563,38 \$	680 266,37\$	340 133,17\$	9 393 962,92 \$	100%

Une augmentation de budget net requis (en milliers\$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2026 au projet pour l'octroi de ce contrat est réparti comme suit :

Projet investi	2026	Ultérieur	Total
SE-DGA(18100) Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout(reconstruction)	1 503 \$		1 503 \$

Subvention au programme de la TECQ 24	-1 503 \$		-1 503 \$
---------------------------------------	-----------	--	-----------

•  
Le budget à réduire par l'arrondissement LaSalle pour donner suite à ce dossier est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de \$) :

Projet	2026	Ultérieur	Total
Arrondissement Lasalle	- 1 503 \$	-	- 1 503 \$

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les partenaires sont tenus au courant de l'évolution du projet et de l'échéancier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début: 2026-05-05 Fin: 2026-09-31

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Stefania GORE)

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Stéphane BROSSAULT, Service de l'eau  
Nabila BEDJOU, Service de l'eau

Luce DOYON, LaSalle  
Karl LAI, Service de l'eau

Lecture :

Nabila BEDJOU, 2 avril 2026  
Luce DOYON, 1er avril 2026  
Karl LAI, 1er avril 2026

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle LEDUC  
Cheffe de division, division Soutien technique

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-04-01

Éric TRUCHON  
Directeur Travaux publics, LaSalle



**Dossier # : 1267151004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à Les Entreprises Ventec Inc., pour effectuer les travaux d'aménagement de la microplace Newman dans l'arrondissement de LaSalle, incluant des travaux électriques, pour une dépense totale de 1 320 000,15 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres public no 862686. (2 soumissionnaires conformes)

D'octroyer un contrat à Les Entreprises Ventec Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour effectuer les travaux d'aménagement de la microplace Newman dans l'arrondissement de LaSalle, incluant des travaux électriques, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 997 858,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 862686;

D'autoriser une dépense de 149 678,82 \$ \$, taxes incluses, à titre de budget de contingence;

D'autoriser une dépense de 172 462,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2026-04-07 15:28

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1267151004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à Les Entreprises Ventec Inc., pour effectuer les travaux d'aménagement de la microplace Newman dans l'arrondissement de LaSalle, incluant des travaux électriques, pour une dépense totale de 1 320 000,15 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres public no 862686. (2 soumissionnaires conformes)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la deuxième édition du Budget participatif, la Ville de Montréal a réservée 31 509 275 M\$ à son budget d'immobilisation pour réaliser des projets issus de propositions citoyennes, choisis par la population et qui contribuent à la jeunesse, l'équité et la sécurité.

Après une phase de collecte d'idées citoyennes, suivie de plusieurs étapes de tri, d'analyse et de développement des idées en projets, 56 projets issus de ces idées citoyennes ont été soumis au vote du public.

Cinq (5) projets ont été retenus comme lauréats à l'issue de ce vote, en raison du nombre de voix obtenues et de leur valeur cumulative entrant dans l'enveloppe disponible de 31 509 275 M\$.

Le projet lauréat « Micro-parcs et microplaces » vise l'aménagement, sur le domaine public, d'espaces compacts pour la détente des citoyens.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DGA255758003 – 6 novembre 2025 - GDD 2255758003** - D'autoriser un virement de crédits de 1 914 017 \$ en provenance du budget d'investissement du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (SCAEC) vers l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation du projet lauréat « Microparcs et microplaces », réalisé dans le cadre de la deuxième édition du budget participatif de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**CA25200293 – 7 juillet 2025 – GDD 1257151027** - D'octroyer un contrat à Les constructions P.R.V. Inc., pour effectuer les travaux d'aménagement de la microplace 2e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle, incluant des travaux électriques. Dépense totale de 488 194,20 \$ taxes incluses (contrat : 343 993,70 \$ + contingences 34

399,37 \$ + incidences 109 801,13 \$) - Appel d'offres public no 852094 - Contrat A.P.25-1953 (6 soumissionnaires conformes).

**D1257151001 - 31 janvier 2025 – GDD 2257151001** - D'accorder un contrat à Ponton Guillot Inc., pour des services professionnels en ingénierie électrique pour l'éclairage et les travaux électriques pour deux sites : la placette de la 2e avenue et l'esplanade Newman, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 44 019,33 \$ taxes incluses - Demande de prix 847319, Contrat S.P. 24-1953.1 (3 soumissionnaires)

**DGA247188001 – 14 novembre 2024 – GDD 2247188001** - Autoriser un virement de crédits de 2 318 000 \$ en provenance du budget PDI du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne vers les arrondissements de LaSalle, Le Sud-Ouest, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent, Verdun et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, pour la mise en œuvre des projets lauréats cités dans le présent sommaire décisionnel, réalisés dans le cadre de la deuxième édition du budget participatif de Montréal.

**CE23 1881 – 29 novembre 2023** – Confirmer les projets désignés lauréats à l'issue du vote citoyen de la deuxième édition du budget participatif de Montréal, à réaliser par les unités d'affaires concernées.

## DESCRIPTION

Les travaux consistent en l'aménagement d'une microplace de détente pour les citoyens, dans l'arrondissement de LaSalle. Les aménagements de la microplace Newman comprendront la construction de diverses zones d'arrêts et de repos, l'installation de mobilier divers, l'installation de panneaux d'exposition (volet culturel), la création de zones de plantation, d'arbres et de vivaces (pollinisation), ainsi que des travaux électriques pour de l'éclairage.

## JUSTIFICATION

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié sur le site électronique du SÉAO pour Travaux d'aménagement de la microplace Newman dans l'arrondissement de LaSalle, incluant des travaux électriques. Les documents d'appel d'offres étaient disponibles le 3 mars 2026. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 30 mars 2026 et elle est valide pour 90 jours suivant la date d'ouverture. Appel d'offres public 862686 - Contrat A.P. 26-1976. Quelques addendas ont été émis :

No 1 : modification aux IAS : article 2.6.4 b) pour nombre de copies papier.

No 2 : addenda E-01 (volet électrique) : article 6.1.1 du DTSE-E (fût) et article 6.2.1 du DTSE-E (nœuds intelligents).

No 3 : informatif pour annoncer un addenda à venir et un report de date de réception des soumissions.

No 4 : addenda E-02 (volet électrique) : article 6.1.1 du DTSE-E (porte d'accès des fûts) et article 6.2.1 du DTSE-E (nœuds intelligents) et report de date d'ouverture des soumissions.

No 5 : transmission du formulaire de soumission en format Excel.

No 6 : clarifications sur certaines données des plans et devis du volet électrique.

Onze (11) entreprises ou autres ont pris possession des documents d'appel d'offres sur SÉAO et quatre (4) soumissionnaires ont déposé une soumission. Seules les soumissions des trois (3) plus bas soumissionnaires ont été analysées. Sur ces trois (3) plus bas soumissions, deux (2) soumissions sont conformes. La 3e plus bas

soumission est non conformes technique en raison de l'exigence non atteinte d'expertise en travaux semblables.

Les Entreprises Ventec Inc., ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Les Entreprises Ventec Inc., a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

Les Entreprises Ventec Inc., n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Les Entreprises Ventec Inc., déclare avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public.

Considérant que ce contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre de ces registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Entreprises Ventec Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes analysés et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions conformes reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant de l'octroi :

#### **EXPLICATION DES ÉCARTS**

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<b>(incluant taxes)</b>
<b>Firmes soumissionnaires</b>		<b>Total</b>
1	Les Entreprises Ventec Inc.	997 858,83 \$
2	Aménagement Sud-ouest (9114-5698 Québec Inc.)	1 064 784,62 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		1 379 334,03 \$
Coût moyen des soumissions conformes		1 031 321,73 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)		-381 475,21 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)		<b>-27,7 %</b>
e		66 925,80 \$

Écart entre la 2 plus basse et la plus basse (\$)	
e	6,7 %
Écart entre la 2 plus basse et la plus basse (%)	

### **EXPLICATION DES ÉCARTS**

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 27,7 % inférieur au montant de l'estimation.

Les écarts entre les coûts de l'estimation et les prix du plus bas soumissionnaire conforme sont principalement liés aux items concernant l'ensemble des travaux civils, marché que nous constatons peu achalandé actuellement en termes d'appel d'offre public sur SEAO.

De plus, dans la section de travaux électriques, plus particulièrement la fourniture des lampadaires, l'estimation a été réalisée en tenant compte de la possibilité de produits plus élevés.

Il est également constaté que les travaux de paysage tel que les prix des travaux de gazonnement et la fourniture et plantation des végétaux sont également plus bas possiblement dû aux grandes quantités.

L'entrepreneur n'a pas mis un haut pourcentage pour les frais généraux de chantier également.

Enfin, les quatre (4) soumissions reçues sont sous le prix de l'estimé. Considérant le nombre de soumissions reçues sous l'estimé réalisé et le marché des dernières années qui était à la hausse, nous concluons que le marché se stabilise et qu'il y a un engouement pour ce projet sorti en appel d'offre tôt pour le printemps 2026.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier a été voté dans le cadre du budget participatif de la Ville de Montréal 2022-2023.

L'arrondissement de LaSalle dispose d'un financement par le Budget participatif de Montréal dans le cadre de la deuxième édition d'une enveloppe globale de 2 400 000 \$ net de ristourne pour la conception et la réalisation du projet lauréats « micro-parcs et microplaces ».

Un virement de crédits au montant de 1 914 017 \$ en provenance du SCAEC vers l'arrondissement de LaSalle, a été effectué en 2025 (dossier décisionnel 2255758003) afin de poursuivre la réalisation du projet lauréat « Microparcs et microplaces ».

À noter qu'un virement au montant de 35 000 \$ a été effectué en 2024 (dossier décisionnel 2247188001) et un virement de 450 983 \$ a été fait en juillet 2025 (dossier décisionnel 2257188004).

L'enveloppe globale pour le projet « micro-parcs et microplaces » est prévus financer la réalisation de 3 microplaces à LaSalle, soit la microplace 2e avenue (dossiers décisionnels 1257151027 et 2257151001), ce projet de microplace Newman et la balance résiduelle pour la microplace Dollard (projet à venir).

### Contingences :

Des contingences sont prévues pour ce projet afin de couvrir le risque des sols contaminés ou tout autres travaux imprévus. Ainsi, dans le cadre du présent contrat, le montant total des contingences prévues est de 149 678,82 \$, taxes incluses, correspondant à 15 % du coût des travaux.

### Incidences :

Un montant total de 172 462,50 \$, taxes incluses, en incidences, est également ajouté aux dépenses. Ces frais incidents sont prévus pour l'achat d'accessoires de mobilier spécialisé et pour les dépenses en matière de contrôle des matériaux et de gestion des sols. Ce qui correspond à 17 % du coût des travaux.

Le financement de la dépense totale de 1 230 090,46 \$ net de ristournes pour ce projet sera assuré par le programme du budget participatif de Montréal – Service Expérience citoyenne et communication (Règlement d'emprunt 23-027).

Description	Travaux Newman
Contrat	997 858,83 \$
Contingences (15%)	149 678,82 \$
Incidences (17%)	172 462,50 \$
<b>Total taxes incluses</b>	<b>1 320 000,15 \$</b>
Total net des ristournes	1 205 336,08 \$

## **MONTRÉAL 2030**

Les projets réalisés dans le cadre de la démarche du Budget participatif de Montréal contribuent à accélérer la transition vers une société plus respectueuse de l'humain et de l'environnement grâce à la mise en place de nouvelles façons d'aménager la ville, de produire, de consommer et de vivre ensemble.

Ce dossier spécifique contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : mai 2026

Fin des travaux : septembre 2026

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Kheira KADI)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Geneviève LOCAS, Service de la diversité et de l'inclusion sociale  
Mourad BENZIDANE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Mourad BENZIDANE, 1er avril 2026

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC  
Cheffe de division, division Soutien technique

### ENDOSSÉ PAR

Éric TRUCHON  
Directeur Travaux publics, LaSalle

Le : 2026-04-01



**Dossier # : 1261526003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'une oeuvre lors du "Salon du printemps" de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 16 au 27 avril 2026 et accorder une contribution financière de 400 \$ pour l'attribution d'un troisième prix lors de cet événement.

D'autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'une oeuvre lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle, organisme reconnu dans la catégorie associé, qui se tiendra du 16 au 27 avril 2026;  
De verser une contribution financière de 400 \$ pour l'attribution d'un troisième prix lors de cet événement; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2026-03-27 11:46

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1261526003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'une oeuvre lors du "Salon du printemps" de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 16 au 27 avril 2026 et accorder une contribution financière de 400 \$ pour l'attribution d'un troisième prix lors de cet événement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle veut encourager la planification et la consolidation d'actions des organismes culturels sur son territoire. En ce sens, l'Association des artistes de LaSalle, organisme reconnu dans la catégorie associé, a déposé une demande écrite au conseil voulant que l'arrondissement confirme sa participation au Salon du printemps par l'achat d'une oeuvre et la remise d'un troisième prix.

Habituellement, l'arrondissement se porte acquéreur d'une ou de deux oeuvres exposées lors de cet événement. Cette exposition regroupe des oeuvres, sélectionnées par un jury externe, des membres de l'association.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA25 20 0103 (1255404004) - 3 mars 2025 :** Autoriser une dépense maximale de 600 \$, taxes incluses si applicable, pour l'acquisition d'une oeuvre lors du Salon du printemps de « l'Association des artistes de LaSalle » qui se tiendra du 10 avril au 2 mai 2025. Verser une contribution financière de 400 \$, taxes incluses si applicable, pour l'attribution d'un troisième prix lors de cet événement;

**CA24 20 0069 (1245404002) - 4 mars 2024 :** D'autoriser une dépense maximale de 600 \$, taxes incluses si applicable, pour l'acquisition d'une oeuvre lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 11 au 27 avril 2024. Verser une contribution financière de 400 \$, taxes incluses si applicable, pour l'attribution d'un troisième prix lors de cet événement;

**CA23 20 0072 (1237769001) - 6 mars 2023:** D'autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'oeuvres lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 14 avril ou 3 mai 2023. Verser une contribution financière de 400 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour l'attribution de trois mentions aux oeuvres primées lors de cet événement;

**CA22 20 0112 ( 1227769002)- 4 avril 2022:** D'autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'œuvres lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 7 au 23 avril 2022. Verser une contribution financière de 400 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour l'attribution de trois mentions aux oeuvres primées lors de cet événement.

## **DESCRIPTION**

L'événement annuel « Salon du Printemps » de l'Association des artistes de LaSalle aura lieu du 16 au 27 avril 2026. En soutien au travail de création des membres de cette association, il est demandé d'autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'une oeuvre ainsi que de verser une contribution financière de 400 \$ pour l'attribution d'un troisième prix lors de l'événement.

## **JUSTIFICATION**

L'achat d'oeuvres par l'arrondissement de LaSalle et la remise de prix à une oeuvre sont perçus comme des actes de mécénat, un encouragement et une reconnaissance du travail exécuté par les artistes et leur association. L'événement contribue également au soutien à la vitalité culturelle et à la créativité montréalaise, en assurant la pérennité de la pratique des artistes, créateurs et travailleurs culturels sur le territoire.

Le dossier répond à l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : 3.2 Inspirer un sentiment de fierté et d'appartenance et 3.4 Valoriser la participation citoyenne. L'Association des artistes de LaSalle est reconnue par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense de 1000 \$ est financée comme suit :

- un montant maximal de 600 \$ en provenance des achats de biens non capitalisés du budget de fonctionnement de l'arrondissement.
- un montant maximal de 400 \$ en provenance des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de l'arrondissement.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

# 15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels, et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michael BENOIT  
Agent de développement culturel

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-03-03

Valerie MEDZALABANLETH  
Cheffe de division culture et bibliothèque

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur de la culture, des sports, des loisirs et  
du développement social



**Dossier # : 1265480002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant 11 400\$ à trois organismes reconnus dans le cadre du programme de soutien financier aux événements laSallois en 2026: l'organisme Accueil pour Immigrants et Réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme, l'Association Messinese de Montréal inc. et Bienvenue à l'immigrant.

D'accorder un soutien financier totalisant 11 400 \$ à trois organismes reconnus dans le cadre du programme de soutien financier aux événements lasallois pour l'année 2026, selon la répartition suivante;

Accueil pour Immigrants et Réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme	4 000 \$
Association Messinese de Montréal inc.	4 000 \$
Bienvenue à l'immigrant	3 400 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2026-03-27 11:44

**Signataire :**

Steve BARKLEY

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1265480002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant 11 400\$ à trois organismes reconnus dans le cadre du programme de soutien financier aux événements laSallois en 2026: l'organisme Accueil pour Immigrants et Réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme, l'Association Messinese de Montréal inc. et Bienvenue à l'immigrant.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le programme de soutien financier aux événements laSallois permet de mieux soutenir les événements laSallois ouverts au public, en se dotant de balises claires pour un traitement équitable des demandes de soutien financier.  
 L'organisme Accueil pour Immigrants et Réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme, l'Association Messinese de Montréal inc. et Bienvenue à l'Immigrant ont déposé une demande à la Direction de la culture, des sports, loisirs et du développement social de l'arrondissement de LaSalle pour la tenue de leur événement respectif.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CA25 20 0509 D'entériner la décision d'accorder une contribution financière de 3 000 \$ à l'organisme Bienvenue à l'Immigrant pour la tenue de leur festival interculturel qui s'est tenu au Parc Lefebvre les 27 et 28 juin 2025.
- CA25 20 0054 D'accorder un soutien financier de 4 000 \$, taxes incluses, si applicables, à l'Association Messinese de Montréal inc. pour l'organisation d'un concert de musique italienne ouvert à toute la communauté laSalloise; et  
 D'accorder une contribution financière de 500 \$, taxes incluses, si applicables, pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.
- CA25 20 0105 D'accorder une contribution financière de 3 000 \$ à Air-Som / Centre Prisme pour l'organisation de la semaine de la culture québécoise, dans le cadre du programme de soutien financier aux événements laSallois;

**DESCRIPTION**

La semaine de la culture québécoise organisée par l'organisme Accueil pour Immigrants et Réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme du 2 au 6 mars 2026 est un événement gratuit et rassembleur permettant le renforcement du sentiment d'appartenance, l'accès à la culture, les échanges interculturels, la valorisation et la promotion de la culture québécoise auprès des personnes issues de l'immigration. C'est un projet pertinent qui s'inscrit également

dans les orientations du plan d'action inclusion et diversité culturelle de LaSalle, notamment, mieux faire connaître la culture de la société d'accueil. Cet événement se déroule sur divers sites: le Centre Henri Lemieux, l'Espace Prisme-vous et une visite organisée à l'Érablière Constantin à Saint-Eustache.

Dans le cadre des activités proposées par l'Association Messinese de Montréal inc., cette dernière organise depuis quelques années un concert gratuit ouvert à toute la population laSalloise avec la venue d'un orchestre italien. Il se tiendra le 27 octobre 2026 au Théâtre Desjardins.

Bienvenue à l'Immigrant organise ce festival ouvert à toute la population laSalloise depuis quelques années. Cette journée offre une occasion unique d'apprentissage interculturel, de valorisation de la diversité culturelle positive et surtout de renforcement du vivre-ensemble. Il se tiendra le 29 mai dans une salle intérieure à LaSalle ( lieu à déterminer) et le 30 mai 2026 sur le site du Parc Ouellette.

Ces trois événements reçoivent une subvention dans le cadre du programme de soutien financier aux événements lasallois en 2026 pour un montant totalisant 11 400\$.

## JUSTIFICATION

Ces demandes répondent aux critères du programme de soutien financier aux événements laSallois qui est en cohérence avec le plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle et ses orientations, entre autres l'orientation 3 (une communauté solidaire, équitable et inclusive) visant à favoriser des événements accessibles et inclusifs et à générer des retombées positives sur la qualité de vie des LaSallois et LaSalloises.

À la suite de l'analyse des trois demandes par le comité, les subventions proposées respectent le maximum admissible fixé à 70 % du budget des événements proposés selon les critères d'évaluation du programme de soutien financier aux événements laSallois. De plus, il est entièrement assumé par le budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social.

L'organisme Accueil pour Immigrants et Réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme, l'Association Messinese de Montréal inc. ainsi que Bienvenue à l'Immigrant sont tous les trois reconnus en tant que partenaire par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle.

Concernant l'événement de l'organisme Accueil pour Immigrants et Réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme, le délai de création de la demande du dossier décisionnel pour le conseil d'arrondissement s'explique par le dépôt tardif de la demande par l'organisme.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le cadre du programme de soutien financier aux événements laSallois, une contribution financière est accordée aux trois organismes suivants:

<b>Accueil pour Immigrants et Réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme</b>	4 000\$
<b>Association Messinese de Montréal inc.</b>	4 000\$
<b>Bienvenue à l'Immigrant</b>	3 400\$
<b>TOTAL</b>	<b>11 400\$</b>

## MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'organismes visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organismes a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Souleymane GUEYE  
Agent de développement communautaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Linda RENÉ  
chef(fe) de division - développement social  
et événements publics

Le : 2026-03-19

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER

Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



**Dossier # : 1267817003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 300 \$ à Le Club Calac Richelieu LaSalle inc. pour la réalisation du programme souvenir de la compétition de natation qui aura lieu les 2 et 3 mai 2026 au Complexe aquatique Michel-Leduc de LaSalle (Aquadôme).

D'accorder une contribution financière de 300 \$ à Le Club Calac Richelieu LaSalle inc. pour la réalisation du programme souvenir de la compétition de natation qui aura lieu les 2 et 3 mai 2026 au Complexe aquatique Michel-Leduc de LaSalle (Aquadôme).

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2026-04-08 20:55

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1267817003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 300 \$ à Le Club Calac Richelieu LaSalle inc. pour la réalisation du programme souvenir de la compétition de natation qui aura lieu les 2 et 3 mai 2026 au Complexe aquatique Michel-Leduc de LaSalle (Aquadôme).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Club Calac Richelieu LaSalle inc. a déposé une demande de contribution financière à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation du programme officiel de leur prochaine compétition de natation pour les 12 ans et moins, qui se déroulera les 2 et 3 mai 2026, au Complexe aquatique Michel-Leduc de LaSalle (Aquadôme). Environ 450 nageurs, âgés de 12 ans moins prendront part à cette compétition ce printemps.

Le Club Calac Richelieu LaSalle inc. est un organisme reconnu dans la catégorie associé, en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA25 200146 - 7 avril 2025 :** D'Accorder une contribution financière de 300 \$ à Le Club Calac Richelieu LaSalle inc. pour la réalisation du programme souvenir de la compétition de natation qui aura lieu les 3 et 4 mai 2025 au Complexe aquatique Michel-Leduc de LaSalle (Aquadôme).

**CA22 20 0151 (1223630005) - 2 mai 2022:** D'Accorder une contribution financière de 300 \$ à Le Club Calac Richelieu LaSalle inc pour la réalisation du programme souvenir de la compétition Régionale #7 ANLSL qui s'est tenue le 1er mai 2022, à l'Aquadôme.

**CA18 20 0135 (1186818032) - 3 avril 2018 :** D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Club de natation Calac Richelieu pour la réalisation du programme du Défi CALAC qui se tiendra à l'Aquadôme du 27 au 29 avril 2018.

**CA15 20 0321 (1156818062) - 1<sup>er</sup> juin 2015 :** D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Club de natation Calac Richelieu pour la réalisation du programme demi-finale régionale qui se tiendra à l'Aquadôme le 23 mai.

**DESCRIPTION**

Approuver une contribution financière de 300 \$ à l'organisme pour la réalisation du

programme souvenir de la compétition des 2 et 3 mai 2026 au Complexe aquatique Michel-Leduc de LaSalle (Aquadôme).

## **JUSTIFICATION**

L'organisme est reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle. La commandite permet une visibilité à l'arrondissement dans le programme souvenir de la compétition de natation.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

## **MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Publicité dans le programme souvenir de la compétition. Le message du Conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.  
L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Hélène LAVOIE  
Agente de développement sports et loisirs

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-03-23

Jacinthe DAVIAU-LECLERC  
Cheffe de division - Sports, loisirs et  
installations

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Valerie MEDZALABANLETH  
Cheffe de division culture et bibliothèque



**Dossier # : 1268797002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle » du 20 au 26 avril 2026 et à se procurer un permis pour la vente de boissons alcoolisées durant l'événement auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'organisation.

D'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement "Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle" du 20 au 26 avril 2026 et à se procurer un permis pour la vente de boissons alcoolisées durant l'événement auprès de la Régie des alcools, des courses et jeux du Québec; et

D'autoriser une contribution de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'organisation.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2026-04-02 16:05

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1268797002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle » du 20 au 26 avril 2026 et à se procurer un permis pour la vente de boissons alcoolisées durant l'événement auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'organisation.

**CONTENU****CONTEXTE**

Ce tournoi de hockey est un événement organisé par les Anciens de LaSalle, un organisme à but non lucratif reconnu dans la catégorie associé selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle.

Les Anciens de LaSalle sollicitent l'arrondissement de LaSalle pour une contribution financière de 300 \$ dans le cadre du programme souvenir de l'événement et un soutien technique pour la réalisation du tournoi à l'aréna Jacques-Lemaire du 20 au 26 avril 2026.

Cette année marquera la 17<sup>e</sup> édition.

L'arrondissement de LaSalle a toujours soutenu l'événement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA25 20 0109 3 mars 2025:** D'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle » du 21 au 27 avril 2025 et à vendre des boissons alcoolisées durant l'événement. D'autoriser l'achat d'une annonce publicitaire au coût de 300 \$, toutes taxes incluses si applicable, dans le programme souvenir de l'association.

**Résolution CA24 20 0145 8 avril 2024:** D'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle » du 22 au 28 avril 2024 et à vendre des boissons alcoolisées durant l'événement. D'autoriser l'achat d'une annonce publicitaire au coût de 300 \$, toutes taxes incluses si applicable, dans le programme souvenir de l'association.

**Résolution CA23 20 0048 6 février 2023:** D'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle » du 24 au 30 avril 2023 et à

vendre des boissons alcoolisées durant l'événement. D'autoriser l'achat d'une annonce publicitaire de 300 \$ dans le programme souvenir de l'association.

**Résolution CA19 20 0153 1er avril 2019:** D'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement «Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle» du 29 avril au 5 mai 2019. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.

## DESCRIPTION

L'organisme regroupe une équipe de bénévoles qui s'occupe de la promotion, des inscriptions, des aspects administratifs et de l'accueil des participants.

Le tournoi de hockey des Anciens de LaSalle est un événement annuel qui accueille environ 28 équipes et 360 joueurs adultes de 35 ans et plus.

Le samedi matin, les joueurs du hockey mineur sont invités à participer à une compétition de type «confrontation» où des souvenirs et des gâteries sont au rendez-vous.

À l'intérieur du tournoi, il y aura également deux matchs de charité, un pour les plus jeunes et l'autre pour les moins jeunes joueurs de LaSalle.

Au total, 48 matchs seront disputés lors de l'événement.

L'arrondissement fournit des biens et services tels que :

- la coordination par les employés de la division des sports, loisirs et installations, afin de soutenir la réalisation de l'événement et assurer la sécurité des participants;
- le prêt et la livraison d'équipement selon les besoins identifiés par l'organisme;
- la disponibilité de la patinoire Jacques Lemaire du 20 au 26 avril 2026;
- la disponibilité du personnel de surveillance et d'assistant-intervenant loisir/coordonnateur à l'aréna Jacques-Lemaire du 20 au 26 avril 2026.

L'organisme désire pouvoir vendre des boissons alcoolisées à l'aréna Jacques-Lemaire afin d'augmenter leur part de financement de l'événement. L'arrondissement a toujours permis à l'organisme de demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Aucune perception de frais d'entrée durant le tournoi n'est demandée.

L'organisateur évalue ses dépenses (publicité, trophées/bannières, marqueurs, arbitres, etc.) autres que celles pour les biens et services de l'arrondissement, mentionnés ci-dessus, à 13 000 \$. Les revenus sont évalués à 29 000 \$, principalement les frais d'inscription et la vente du programme souvenir (78 %)

## JUSTIFICATION

La promotion du hockey sur glace correspond aux valeurs de l'arrondissement qui incitent ses citoyens à exercer une activité physique et avoir de saines habitudes de vie.

L'organisateur de l'événement, les Anciens de LaSalle, est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

Depuis plus de 10 ans, le tournoi de hockey des Anciens de LaSalle accueille plus de 360 joueurs de 35 ans et plus et est organisé exclusivement par des bénévoles.

Ce tournoi est l'une des principales sources de financement de l'organisme et grâce aux

profits, les Anciens de LaSalle peuvent contribuer au soutien d'organismes de la communauté laSalloise. Depuis leurs débuts, l'organisme a été en mesure de remettre des sommes substantielles à des organismes, groupes ou individus de LaSalle.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière de 300 \$ provient du budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes. La subvention sous forme de gratuités de 9 500 \$ comprend la coordination de l'ensemble des services par le personnel col blanc et col bleu, le prêt des équipements, de l'aréna Jacques Lemaire, ainsi que le personnel supplémentaire.

#### **MONTRÉAL 2030**

L'événement ne peut avoir lieu sans l'autorisation de l'arrondissement et le soutien logistique de celui-ci.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ibrahima SYLLA  
regisseur(-euse)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-03-23

Jacinthe DAVIAU-LECLERC  
regisseur(-euse)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture



**Dossier # : 1268891006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 700 \$ au Club de lutte LaSalle pour leur participation aux championnats canadiens du 24 au 26 avril 2026 à Grande Prairie, en Alberta.

Accorder une contribution financière de 700 \$ au Club de Lutte LaSalle pour leur participation aux championnats canadiens en Alberta, du 24 au 26 avril 2026 à Grande Prairie, Alberta et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2026-04-02 16:01

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1268891006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 700 \$ au Club de lutte LaSalle pour leur participation aux championnats canadiens du 24 au 26 avril 2026 à Grande Prairie, en Alberta.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Club de lutte LaSalle a déposé une demande de contribution financière à l'arrondissement de LaSalle pour un groupe de trois athlètes, dans le cadre de sa participation aux championnats canadiens en Alberta, du 24 au 26 avril 2026.

Les trois athlètes suivants se sont qualifiés lors des championnats provinciaux:

1. Anderson Advincola (cadet)
2. Anthony Papadopoulos (bantam)
3. Nicolas Papadopoulos (juvénile)

Les athlètes sont âgés entre 15 et 19 ans, pour les catégories U15, U17 et U19, et ils participeront aux championnats canadiens du 24 au 26 avril 2026 à Grande Prairie, Alberta.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA25 20 0147 (1257817002) - 7 avril 2025 :** D'accorder une contribution financière de 700 \$ au Club de Lutte LaSalle pour leur participation aux championnats canadiens en Alberta, du 25 au 27 avril 2025; et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**DESCRIPTION**

Les Championnats groupes d'âge ont lieu chaque année pour encourager la participation et le développement des athlètes des catégories d'âge U19, U17 et U15 aux niveau national et pour déterminer le champion canadien dans chaque catégorie de poids pour la lutte féminine (LF), la lutte libre (LL), la lutte féminine gréco-romaine (LF-GR) et la lutte gréco-romaine (GR). Ce niveau de compétition s'harmonise avec les étapes « S'entraîner pour la compétition» et « S'entraîner à gagner » du cadre de développement à long terme de WCL. Les championnats nationaux se dérouleront du 24 au 26 avril 2026 à Grande Prairie, Alberta pour les catégories U15, U17 et U19.

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, section

Soutien financier, le Club de lutte LaSalle est éligible à recevoir un montant de 700 \$, incluant toutes les taxes si applicables. Le soutien financier se situe dans la section « Soutien à la participation aux événements hors territoire laSallois », « Zone 2 (Alberta): Participation d'un groupe de deux à cinq personnes ».

## **JUSTIFICATION**

Ce type de contribution, est disponible pour les organismes laSallois, qui rencontrent les critères d'éligibilité au programme Soutien à la participation aux événements hors territoire laSallois.

De plus, la contribution financière de 700 \$ permettra aux parents de diminuer les frais de séjour, pour la participation de leur enfant aux championnats nationaux.

Les frais de séjour (billets d'avion, inscriptions, licences à "Wrestling Canada Lutte", les frais d'hôtel) sont estimés environ à 1 568 \$ par athlète.

Le dossier répond à l'orientation 3 "Une communauté solidaire, équitable et inclusive" de la Planification stratégique de LaSalle 2026-2030, en contribuant directement aux axes d'intervention :

- 3.1 Adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population;
- 3.3 Favoriser la sécurité et le bien-être de la population;
- 3.4 Valoriser la participation citoyenne.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense de 700 \$, provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social.

Clé comptable: 301731.07189.61900.016491.0000.000000.000000.015105

La contribution financière de 700 \$ sera versée aux athlètes mentionnés ci-haut, par l'entremise du Club de Lutte LaSalle.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car il s'agit d'une demande de contribution financière pour la participation à un événement international, tel que décrit dans la Politique de reconnaissance.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans la contribution financière de l'arrondissement et de la Fédération de lutte olympique du Québec, le prix pour le séjour sera plus élevé et certains parents pourraient décider de ne pas envoyer leurs jeunes à la compétition nationale.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

## ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

L'organisme est reconnu au statut associé selon la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER  
Agent(e) de soutien,développement social et événements publics

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-02

Jacinthe DAVIAU-LECLERC  
Cheffe de division

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER  
Directeur CSLDS



**Dossier # : 1268891005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 142 975 \$ à Héritage Laurentien pour la réalisation du programme Éco-quartier pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et autoriser la signature de la convention à cette fin.

D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation du programme Éco-quartier pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 et accorder une contribution de 142 975 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin.

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et monsieur Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2026-04-07 15:36

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1268891005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 142 975 \$ à Héritage Laurentien pour la réalisation du programme Éco-quartier pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et autoriser la signature de la convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Créé en 1995, par la Ville de Montréal, le programme d'action environnementale Éco-quartier vise l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Chaque quartier ayant sa réalité propre, le programme Éco-quartier repose sur la connaissance des besoins et la prise en charge locale des solutions. Le programme Éco-quartier s'inscrit dans les orientations stratégiques et les aspirations identifiées dans la planification stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle, de l'axe 5, *une transition écologique pour un avenir vert et résilient*. Les conseils d'arrondissement de la Ville confient ainsi à des organismes à but non lucratif le mandat de planifier, et de réaliser dans leurs quartiers respectifs, des activités de sensibilisation à l'environnement dans une perspective de développement durable.

La mise en place d'un bureau dédié exclusivement à l'environnement désigné « Éco-quartier LaSalle » est un moyen efficace pour sensibiliser les citoyens de l'arrondissement. Le programme de l'Éco-quartier repose sur cinq (5) volets :

- L'interaction avec les citoyens;
- L'embellissement et le verdissement;
- La gestion des matières résiduelles;
- La vie de quartier;
- L'éducation à l'environnement.

Depuis 2017, l'arrondissement de LaSalle confie la réalisation du programme Éco-quartier à Héritage Laurentien. Cette année, l'organisme a déposé une demande de majoration à l'arrondissement de la contribution financière afin de tenir compte de la hausse des dépenses matérielles de l'organisme, du taux d'augmentation de l'inflation, de la hausse salariale des effectifs, ainsi que celle de l'indice des prix à la consommation de 2.04 %.

Le volet, enlèvement de graffitis a été retiré de cette demande et fera l'objet d'une entente spécifique.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CA25 20 0249 (1258891007) - 3 juin 2025** : D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation du programme Éco-quartier pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 et accorder une contribution de 134 445 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin.

**CA24 20 0278 (1248891009) - 8 juillet 2024** : D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation du programme Éco-quartier pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 et accorder une contribution de 137 288 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin.

**CA22 20 0111 (1227551003) - 4 avril 2022** : D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation du programme Éco-quartier pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023 et accorder une contribution de 262 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin.

## DESCRIPTION

Héritage Laurentien est un organisme à but non lucratif proposant une approche de l'environnement et du développement durable basée sur la concertation et la collaboration entre les acteurs du milieu. L'organisme fait notamment partie de l'Alliance de l'Arbre et siège au comité de la transition écologique de LaSalle et il est partenaire de l'arrondissement depuis 1994.

Héritage Laurentien assume le mandat de gestion écologique du parc des Rapides depuis plus de 25 ans.

L'arrondissement souhaite qu'Héritage Laurentien poursuive le mandat de gestion du programme Éco-quartier sur le territoire de l'arrondissement LaSalle, comprenant notamment des services professionnels en gestion des matières résiduelles, en gestion de l'environnement et l'écocivisme pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026. Une entente de gré à gré est proposée afin de permettre la poursuite des activités et l'atteinte des objectifs du plan d'action.

Les actions entreprises par Héritage Laurentien dans la gestion du programme Éco-quartier LaSalle visent notamment à favoriser l'atteinte des objectifs du plan stratégique. Ce plan d'action en développement durable confirme la démarche environnementale déjà entreprise par LaSalle ces dernières années et s'applique toujours dans le contexte actuel de l'année en cours.

La mise en œuvre des actions de terrain permet d'offrir aux LaSallois et LaSalloises un milieu de vie éco-responsable. L'Éco-quartier adhère aussi au Plan local de transition écologique de LaSalle 2025-2030. Ces actions sont également liées à la planification stratégique 2026-2030 de l'arrondissement de l'axe 5, *Une transition écologique pour un avenir vert et résilient*.

L'arrondissement se réserve le droit de mettre un terme à l'entente avec un préavis de trente (30) jours ouvrables. Un rapport et un plan d'action annuel seront soumis à l'arrondissement en janvier de l'année courante. Héritage Laurentien est un organisme à but non lucratif qui se joindra au regroupement des Éco-quartiers de la Ville de Montréal.

## JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle souhaite protéger et améliorer la qualité de l'environnement et la qualité de vie des citoyens. Pour ce faire, il reconnaît l'importance de mettre en œuvre des actions permettant d'augmenter sa performance en matière d'environnement, de

développement durable, d'information, d'éducation et de sensibilisation des citoyens qui sont des incontournables.

L'approche privilégiée est centrée sur la sensibilisation, l'information, l'éducation, mais surtout sur la mobilisation et la participation directe des citoyens à des projets concrets sur le terrain.

L'entente permet à l'organisme de mettre en œuvre des actions de sensibilisation citoyenne en matière d'écocivisme, de verdissement et de saine gestion des matières résiduelles. Ces actions s'inscrivent dans le mandat fondamental du programme Éco-quartier. Elles répondent également aux objectifs de développement durable adoptés par l'arrondissement, notamment :

- La valorisation des matières résiduelles;
- L'augmentation du couvert arboricole (canopée) et la réduction des îlots de chaleur, contribuant à la santé publique,
- La promotion des déplacements actifs, favorisant la santé physique des citoyens.

Les résultats obtenus depuis la mise en place du Programme de gestion des matières résiduelles de l'arrondissement ont permis l'accroissement de l'écocivisme des citoyens depuis le premier secteur déployé en 2016.

Il est recommandé d'approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal et Héritage Laurentien pour la réalisation du programme Éco-quartier de l'arrondissement et de verser une contribution financière maximale totalisant 142 975 \$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 afin d'en assurer la pérennité.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget global des opérations proposé pour 2026 tient compte d'une indexation de 2,4 %, à laquelle s'ajoutent l'amortissement des coûts liés aux réparations du véhicule léger, ainsi que la prolongation de quatre semaines du mandat de l'adjointe. En conséquence, la contribution financière demandée s'élève à 142 975 \$.

Ce programme financé provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social. La subvention sous forme de gratuités en biens et services offerts par la Ville est évaluée à 19 000 \$.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et de ses engagements en changements climatiques, soit :

*# 2 Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision et # 5 Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles*

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les impacts de la présence de l'Éco-quartier sur le terrain sont nombreux. Leur engagement communautaire aide les citoyens, les organismes et les différents partenaires à prendre eux-mêmes en charge les défis environnementaux. Ainsi, le programme accroît significativement la portée des programmes municipaux en matière d'environnement et contribue au renforcement des capacités de ces derniers.

Ce programme d'action et de sensibilisation environnementale s'ancre dans les milieux locaux et est articulé autour des notions d'information, de formation de participation citoyenne,

d'organismes et de partenaires. Les principaux objectifs sont de promouvoir l'écocivisme et d'améliorer le milieu de vie de la grande communauté laSalloise par le biais d'actions environnementales. Le regroupement des Éco-quartiers compte présentement 18 programmes Éco-quartier implantés dans 16 arrondissements de la Ville de Montréal, ce qui leur permet de rejoindre plus de 90 % de la population montréalaise, soit près de 1,5 millions de personnes.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication visant les services de collecte des résidus alimentaires est préparée par le Service des communications.

L'arrondissement de LaSalle réalisera des communications de proximité afin d'informer les citoyens des changements dans les jours de collecte s'il y a lieu.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément à la Loi sur les cités et villes, article # 573.3 paragraphe 2.1, les articles 573, 573.1 et 573.3.0.2 ne s'appliquent pas à un contrat : 2.1° dont l'objet est la fourniture d'assurance, de matériaux, de matériel ou de services autres que des services en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération des matières résiduelles et qui est conclu avec un organisme à but non lucratif.

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

L'organisme est reconnu au statut associé selon la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Annick LUSSIER  
Agent(e) de soutien, développement social et  
événements publics

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-04-01

Linda RENÉ  
chef(fe) de division -  
développement social et événements publics

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur CSLDS



**Dossier # : 1268891004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de la convention entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour soutenir la mission de l'organisme pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et accorder une contribution financière au montant de 254 202 \$.

D'autoriser la signature de la convention entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour soutenir la mission de l'organisme pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et accorder une contribution financière au montant de 254 202 \$, taxes incluses.

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et monsieur Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2026-04-07 15:35

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1268891004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de la convention entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour soutenir la mission de l'organisme pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et accorder une contribution financière au montant de 254 202 \$.

**CONTENU****CONTEXTE**

Héritage Laurentien est un organisme avec lequel de nombreux partenariats ont été réalisés par le passé. Héritage Laurentien effectue, selon les descriptions à l'annexe 3 de la présente convention, de part sa mission, la gestion et l'entretien écologique du parc des Rapides, incluant les jetées est et ouest, et assure la présence d'une patrouille de conservation pour sensibiliser les visiteurs à l'environnement. L'arrondissement octroie une contribution financière depuis 2002.

Les citoyens et autres visiteurs démontrent un intérêt marqué pour le parc des Rapides. Héritage Laurentien s'assure d'informer les usagers de la vocation du parc et de sensibiliser les passants aux conditions particulières de ce dernier, par le biais d'un programme d'activités de sensibilisation. Pour favoriser l'équilibre écologique du parc, il est primordial de maintenir la diversité biologique et l'intégrité écologique.

L'organisme est engagé au niveau de l'environnement et il est au service des citoyens de l'arrondissement de LaSalle depuis toutes ces années. De plus, l'organisme possède une vaste compréhension du milieu naturel et de l'écosystème en place.

La saison 2025 au parc des Rapides a connu un nombre d'interventions considérables. On dénombre environ 9 400 actions de sensibilisation menées par l'équipe des naturalistes et 4 800 interventions des patrouilleurs pour le respect de la réglementation du parc des Rapides. L'équipe d'entretien a participé à différents mandats dont le contrôle des espèces exotiques envahissantes, l'inventaire des végétaux et l'évaluation des besoins.

Héritage Laurentien a à la déposé à la Direction de la Culture, des sports, du loisir et du développement social soumis une demande de financement de 254 202 \$ pour l'année 2026. Cette demande représente une indexation de 3.13 %, destinée à la gestion écologique du parc. L'organisme a déposé une demande de subvention de 254 202 \$ pour 2026.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA25 20 0052 (1258891001) - 11 février 2025 :** D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour l'entretien

écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 246 486 \$, incluant toutes les taxes applicables, à cette fin.

**CA24 20 0039 (1248891001) - 6 février 2024** : D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 239 307 \$, incluant toutes les taxes applicables, à cette fin.

**CA23 20 0190 (1238891007) - 17 mai 2023** : D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 228 347 \$, incluant toutes les taxes applicables, à cette fin.

**CA22 20 0107 (1217551025) - 4 avril 2022** : D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 221 696 \$, incluant toutes les taxes applicables, à cette fin.

## DESCRIPTION

Une somme de 254 202 \$ sera versée à Héritage Laurentien selon les modalités de l'entente. Héritage Laurentien effectue, de part sa mission, la gestion et l'entretien écologique du parc des Rapides, des jetées est et ouest, de la surveillance (sensibilisation et patrouille) et d'une veille écologique. Il doit produire les rapports exigés dans ladite convention, selon les spécifications des annexes 2 et 3.

## JUSTIFICATION

Héritage Laurentien a mené des campagnes de sensibilisation auprès du public ces dernières années et a soumis de nombreuses demandes de financement à diverses instances. Grâce à ces efforts, plusieurs aménagements ont été réalisés, permettant aux usagers de profiter d'un parc riche en biodiversité. Le personnel d'Héritage Laurentien présent dans le parc encourage également les visiteurs à adopter des comportements écoresponsables. Cet organisme dispose d'une expertise dans le domaine de l'environnement. Il apparaissait donc tout désigné comme partenaire de l'arrondissement. Le mandat d'Héritage Laurentien au parc des Rapides s'aligne avec trois (3) des orientations de la Planification stratégique de l'Arrondissement 2026-2030 :

### **L'axe 2: Un milieu de vie distinctif, attrayant et prospère :**

Valoriser les espaces verts, les parcs et les plans d'eau;

*LaSalle met en valeur son réseau de parcs, ses espaces verts, ses plans d'eau et ses kilomètres de rives. Sa population y trouve un cadre accueillant et des lieux propices à la vie active, à l'exploration et à la contemplation.*

### **L'axe 3: Une communauté solidaire, équitable et inclusive :**

Favoriser la sécurité et le bien-être de la population;

*LaSalle prend des mesures, pose des actions et met en place des conditions qui favorisent la sécurité de sa population au quotidien, afin qu'elle profite pleinement de l'espace public.*

### **L'axe 5: Une transition écologique pour un avenir vert et résilient :**

Sensibiliser, encourager et soutenir les initiatives vertes et durables;

*LaSalle poursuit activement ses efforts de sensibilisation auprès de la population et des*

*entreprises en matière d'environnement, de transition écologique et de lutte à l'urgence climatique. L'arrondissement soutient les initiatives et accompagne la population et les partenaires du milieu .*

L'organisme Héritage Laurentien est reconnu comme organisme "Associé" par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Héritage Laurentien a déposé une demande de financement totalisant 254 202 \$ pour l'année 2026, ce montant incluant une indexation de 3,13 %. Le financement demandé vise principalement la gestion écologique du parc et se répartit comme suit :

### **1. Gestion écologique du parc et ressources humaines – 213 283 \$**

Cette enveloppe couvre les salaires et honoraires liés aux activités de gestion écologique, incluant la planification, l'entretien, la protection des milieux naturels et la réalisation des interventions sur le terrain. Elle comprend également les coûts associés aux ressources humaines nécessaires à la coordination et à l'exécution des activités.

### **2. Matériaux et équipements – 21 229 \$**

Ce poste budgétaire concerne l'achat et l'entretien des matériaux, camion léger, outils et équipements requis pour la gestion écologique du parc, tels que le matériel de terrain, l'équipement de sécurité et les fournitures nécessaires aux travaux d'entretien et de conservation.

### **3. Frais administratifs – 17 897 \$**

Les frais administratifs regroupent les coûts liés au fonctionnement de l'organisme, notamment la gestion financière, les assurances, les communications et les autres dépenses administratives essentielles au bon déroulement des activités. Cette activité est financée à même le budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social / Planification et gestion des parcs et des espaces verts.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et de ses engagements en changements climatiques, soit le *# 2 Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.*

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les impacts de la présence de Héritage Laurentien sur le terrain sont nombreux. Entre autres, la présence permet d'établir un cadre de collaboration pour protéger et mettre en valeur des territoires riches en biodiversité, de sensibiliser le public à l'importance de la biodiversité afin de l'inciter à agir pour sa préservation et de renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire montréalais.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'arrondissement soutient les efforts de diffusion des activités du parc des Rapides par Héritage Laurentien. Le parc, faisant partie du réseau des Grands parcs de Montréal, profite de la promotion faite par la Ville et son réseau

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la Loi sur les cités et villes, article # 573.3 paragraphe 2.1, les articles 573, 573.1 et 573.3.0.2 ne s'appliquent pas à un contrat : 2.1° dont l'objet est la fourniture d'assurance, de matériaux, de matériel ou de services autres que des services en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération des matières résiduelles et qui est conclu avec un organisme à but non lucratif.

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER  
Agent(e) de soutien,développement social et événements publics

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-01

Linda RENÉ  
chef(fe) de division -  
développement social et événements publics

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER  
Directeur CSLDS



**Dossier # : 1257817026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter la révision du programme d'assistance à l'excellence sportive (article 6.1 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle) et autoriser son entrée en vigueur pour l'année 2026.

D'adopter la révision du programme d'assistance à l'excellence sportive article 6.1 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle et autoriser son entrée en vigueur pour l'année 2026.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2026-01-23 07:02

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1257817026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter la révision du programme d'assistance à l'excellence sportive (article 6.1 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle) et autoriser son entrée en vigueur pour l'année 2026.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le programme d'assistance à l'excellence sportive est un programme de soutien financier faisant partie de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle (article 6.1).

L'arrondissement compte sur son territoire un certain nombre d'organismes sportifs engagés dans le développement de l'excellence sportive.

Par ce programme, l'arrondissement reconnaît que le soutien à l'excellence n'est pas un privilège, mais plutôt un continuum, une équité en soi.

La direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) propose une révision du programme d'assistance à l'excellence sportive.

Le nouveau programme, mieux adapté aux besoins actuels des organismes sportifs laSallois, entrerait en vigueur en début d'année 2026.

Exceptionnellement, le dépôt des demandes se fera en 2026 au 1er juin, au lieu du 1er février comme mentionné dans le programme en pièce jointe.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA14 20 0595 : Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle

**DESCRIPTION**

Dans le cadre de la révision des programmes de la Politique de reconnaissance, nous avons effectué une évaluation du programme d'assistance à l'excellence sportive. Les objectifs ci-dessous découlent de cette évaluation et ont guidé la refonte de ce programme:

**Objectifs spécifiques:**

- Ouvrir le programme à plus de disciplines sportives, de façon équitable; Rendre les critères universels pour l'ensemble des sports afin d'éviter que certaines disciplines soient exclues en raison de leurs spécificités organisationnelles;

- Baser les critères d'admissibilité sur une définition plus claire de l'excellence sportive;
- Rendre l'application du programme plus simple pour les évaluateurs;
- Réévaluer le niveau de financement adéquat pour chaque volet;
- Assurer une utilisation des fonds cohérente avec les objectifs du programme grâce à une reddition de compte simple et rigoureuse;
- Regrouper, régulariser et officialiser des subventions faites hors programme.

Voici les principaux changements du programme:

- Ajout d'une définition claire de l'excellence sportive.
- Simplification de la période de dépôt avec un seul dépôt par année pour l'ensemble des organismes (1er février).
- Simplification des critères pour les niveaux de pratique: simplement être en mesure de démontrer que l'équipe/athlète compétitionne au niveau régional, provincial et national, sans critères quantitatifs précis.
- Pour les sports individuels, financement par athlète (maximum de 5) plutôt qu'un financement global disponible uniquement si un organisme atteint des critères quantitatifs précis.
- Retrait du volet 1 provincial puisque celui-ci finançait sensiblement les mêmes aspects que d'autres types de soutiens déjà prévu à la politique de reconnaissance, soit le transport.
- Inclusion d'un nouveau volet pour les équipes pré-professionnelles afin d'intégrer tous les soutiens à ce type d'équipes dans un même programme.
- Inclusion d'une reddition de compte simple pour les deux volets afin d'assurer, entre autre:
  - Volet 1: les fonds servent à répondre aux objectifs du programme
  - Volet 2: que les organismes avec équipes pré-professionnelles offrent un rayonnement significatif à LaSalle et qu'ils contribuent de façon significative au développement du sport mineur.
- Inclusion d'un processus de révision du programme afin d'ajuster celui-ci après deux périodes de test.
- Inclusion d'un processus de révision équitable des subventions octroyés si la quantité de demandes dépasse la limite budgétaire établie.

## JUSTIFICATION

Le nouveau programme à l'assistance sera mieux adapté aux besoins actuels des organismes sportifs laSallois.

Les modifications au programme le rendent ouvert à plus de disciplines sportives, de façon équitable et basé sur les critères d'admissibilité simples et sur sur une définition plus claire de l'excellence sportive.

L'application du programme sera plus simple pour les évaluateurs.

Les critères seront universels pour l'ensemble des sports afin d'éviter que certaines disciplines soient exclues en raison de leurs spécificités organisationnelles.

La révision du programme est l'occasion de réévaluer le niveau de financement adéquat pour chaque volet.

Le nouveau programme permettra d'assurer une utilisation des fonds cohérente avec les objectifs du programme grâce à une reddition de compte simple et rigoureuse.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

## Montants du soutien financier

### Volet 1 Montant maximal par niveau de compétition

- Niveau régional : 1250\$
  - Individuel (par athlète) : 250\$ par athlète
- Niveau provincial : 2 500 \$
  - Individuel (par athlète) : 500\$ par athlète
- Niveau national : 5000\$
  - Individuel (par athlète) : 1000\$ par athlète

Les montants de l'ancien programme ont été majorés de 25 % pour le nouveau programme, afin d'offrir un soutien financier concordant davantage aux besoins actuels des organismes.

Pour les sports individuels, le soutien financier par athlète équivaut au cinquième du montant maximal de son plus haut niveau de compétition, jusqu'à un maximum de 5 athlètes. Des athlètes de différents niveaux de compétition peuvent être présentés dans une même demande.

### Volet 2 : Montant maximal pour le soutien aux équipes pré-professionnelles

Le montant maximal par organisme pour le volet 2 est de 9000\$. Ce montant s'additionne à la demande du volet 1, le cas échéant.

L'analyse des demandes se fera à l'aide d'une grille d'analyse comportant les critères à respecter pour chacun des volets. Le montant confirmé sera proportionnel aux résultats de la grille d'analyse.

Si le volume de demandes est supérieur à notre limite budgétaire, les montants alloués pourraient être diminués, afin de permettre à plus d'organismes de pouvoir bénéficier du programme de soutien à l'excellence sportive.

Chaque organisme peut soumettre une seule demande par année par volet et pour les équipes sportives appliquant sur les deux volets, c'est une équipe par volet.

## **MONTRÉAL 2030**

De par la nature du dossier, ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si les modifications au nouveau programme ne sont pas acceptées, le soutien financier aux organismes sportifs pour l'élite ne sera pas augmenté.

Si on conserve l'ancien programme, certains organismes ne pourront en bénéficier étant donné que les critères sont très spécifiques.

L'ancien programme est complexe à comprendre pour les organismes et plus difficile à analyser pour les évaluateurs.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le nouveau programme sera communiqué plus activement afin de le rendre plus accessible et équitable.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE  
Agente de développement sports et loisirs

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-12-19

Pierre-Maxime CÔTÉ  
chef(fe) de division - sports, loisirs et  
développement social en arrondissement

---

## APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER  
Direction de la Culture, des sports, des loisirs  
et du développement social



**Dossier # : 1261526004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner une dépense de 1 600 \$, taxes incluses si applicables, pour la participation de l'arrondissement de LaSalle au 40e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal.

D'entériner la dépense de 1 600 \$, taxes incluses si applicables, pour la participation de l'arrondissement de LaSalle au 40e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal et;  
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2026-04-02 16:16

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1261526004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner une dépense de 1 600 \$, taxes incluses si applicables, pour la participation de l'arrondissement de LaSalle au 40e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Chaque année, l'arrondissement de LaSalle participe au Grand Prix du Conseil des arts de Montréal, organisé par le Conseil des arts, qui récompense l'excellence des organismes artistiques montréalais. Dans le cadre du 40e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal, les Montréalais, les élus, le personnel administratif, les organismes artistiques et les artistes sont conviés au Palais des Congrès pour célébrer la vitalité artistique montréalaise le jeudi 2 avril 2026.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD 1256673001 - CA25 20 0155 du 7 avril 2025 : Autoriser une dépense de 1 550 \$, taxes incluses si applicables, pour la participation de l'arrondissement de LaSalle au 39e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal.

GDD 1246673001 - CA24 20 0081 du 4 mars 2024 : Autoriser une dépense de 1 450 \$, taxes incluses si applicables, pour la participation de l'arrondissement de LaSalle au 38e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal.

GDD 1236673001 - CA23 20 0162 du 1er mai 2023 : D'entériner la dépense d'inscription de 1 450 \$ pour la participation d'une délégation composée de fonctionnaires, de partenaires et de membres du conseil de l'arrondissement de LaSalle à la 37<sup>e</sup> édition du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal, qui a eu lieu le 6 avril 2023 au Palais des congrès de Montréal.

**DESCRIPTION**

Achat d'une table pour dix personnes pour le 40e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal au montant de 1 600,00 \$. Cet événement aura lieu le jeudi 2 avril 2026 au Palais des congrès de Montréal.

La délégation de l'arrondissement de LaSalle sera constituée des élus, du personnel administratif et des organismes partenaires de l'arrondissement conviés à l'événement.

## JUSTIFICATION

Ce grand rassemblement permet de reconnaître et célébrer tous les artistes de la région métropolitaine de Montréal. Chaque table vendue permet au conseil des arts de Montréal de réinvestir directement dans la communauté artistique. Un hommage éclatant à l'ingéniosité artistique montréalaise dans toute sa richesse et sa diversité. Depuis 1985, le CAM met en lumière des organismes qui font rayonner la scène artistique montréalaise en leur décernant son prestigieux GRAND PRIX.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 1 600 \$, taxes incluses, est imputée au budget du centre de responsabilité lié aux élu.e.s, soit CR#301702.

## MONTRÉAL 2030

La participation à cet événement correspond à un axe stratégique du Plan Stratégique 2023-2030 de LaSalle soit le **3.2 Inspirer un sentiment de fierté et d'appartenance**.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michael BENOIT  
Agent de développement culturel

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-03-23

Valerie MEDZALABANLETH  
Cheffe de division culture et bibliothèque

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur de la Culture, des sports, des loisirs et  
du développement social



**Dossier # : 1261526005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 5 000 \$, taxes incluses si applicables, pour la participation des élu.e.s de l'arrondissement de LaSalle à la première soirée bénéfice le Grand Variété du Théâtre Desjardins.

D'autoriser une dépense de 5 000,00 \$, taxes incluses si applicables, pour la participation des élu.e.s de l'arrondissement de LaSalle à la première soirée bénéfice le Grand Variété du Théâtre Desjardins.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2026-04-02 16:17

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1261526005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 5 000 \$, taxes incluses si applicables, pour la participation des élu.e.s de l'arrondissement de LaSalle à la première soirée bénéfice le Grand Variété du Théâtre Desjardins.

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans le cadre de la première édition, les élu.e.s de l'arrondissement de LaSalle participe à la soirée bénéfice le Grand Variété, organisé par l'organisme la Société de la Salle Jean-Grimaldi qui aura lieu au théâtre Desjardins le jeudi 4 juin 2026 sous la présidence d'honneur de Francine Grimaldi. Le théâtre Desjardins fête ses 30 ans et, afin de terminer en beauté les célébrations de la saison 2025-2026, il organise cette soirée de levée de fonds. Cet événement donne l'occasion de promouvoir la mission de l'organisme à but non lucratif, qui est de préserver la culture de proximité, d'encourager le développement de la relève et la découverte artistique afin de favoriser une culture accessible à tous.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD 1256673001 - CA25 20 0155 du 7 avril 2025 : Autoriser une dépense de 1 550 \$, taxes incluses si applicables, pour la participation de l'arrondissement de LaSalle au 39e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal.

GDD 1246673001 - CA24 20 0081 du 4 mars 2024 : Autoriser une dépense de 1 450 \$, taxes incluses si applicables, pour la participation de l'arrondissement de LaSalle au 38e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal.

**DESCRIPTION**

Achat d'une table pour huit personnes pour la première soirée bénéfice le Grand Variété au montant de 5 000 \$.

17h00 = Moment privilégié de rencontre avec des artistes et partenaires du territoire, accompagné de bouchées et cocktail;

18h00 = Souper gastronomique trois services;

20h00 = Spectacle unique et multidisciplinaire animé par Jean-François Breau. Conçu spécialement pour l'occasion, par le metteur en scène Dominick Trudeau, le spectacle réunira

des artistes en chanson, humour et cirque, dont Marie-Élaine Thibert et Marc-André Fortin.  
21h45 = Terminez la soirée en beauté autour d'un verre offert par le partenaire CIRKA.

## JUSTIFICATION

En participant à cette soirée, une aide sera apportée à l'organisme à multiplier les projets et à poursuivre le développement des actions culturelles de proximité en permettant d'accueillir davantage d'artistes de renoms, d'encourager la relève, de développer des projets pour les familles et les écoles et à renforcer les implications dans la communauté du Grand Sud-Ouest de Montréal.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 5 000 \$, taxes incluses, est imputée au budget du centre de responsabilité lié aux élu.e.s, soit CR#301702.

## MONTRÉAL 2030

La participation à cet événement correspond à un axe stratégique du Plan Stratégique 2023-2030 de LaSalle soit le **3.2 Inspirer un sentiment de fierté et d'appartenance**.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael BENOIT  
Agent de développement culturel

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-03-26

Valerie MEDZALABANLETH  
Cheffe de division culture et bibliothèque

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER  
Directeur de la Culture, des sports, des loisirs et  
du développement social



**Dossier # : 1265480001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser des bazars et autres événements de levée de fonds qui seront organisés en 2026 par des paroisses et organismes de l'Arrondissement.

D'autoriser des bazars et autres événements de levée de fonds qui seront organisés en 2026 par des paroisses et organismes de l'Arrondissement comme suit;

La Fabrique de la Paroisse Sainte-Catherine-Labouré	29 au 30 mai, 23 au 24 octobre 2026
Paroisse Madre Dei Cristiani	4 au 6 juin, 1 <sup>er</sup> au 3 octobre 2026
La Fabrique de la Paroisse Saint-Jean-de-Brebeuf	6 au 7 juin, 26 au 27 septembre et 6 au 7 novembre 2026
La Fabrique de la Paroisse de Saint-Nazaire	1 <sup>er</sup> au 2 mai, 2 au 3 octobre 2026

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2026-04-01 17:14

**Signataire :** Steve BARKLEY

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1265480001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser des bazars et autres événements de levée de fonds qui seront organisés en 2026 par des paroisses et organismes de l'Arrondissement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Des paroisses de l'arrondissement et un organisme reconnu ont déposé des formulaires de demande de bazars et d'autres activités de levée de fonds se déroulant en dehors des périodes réglementaires à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour l'année 2026.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA25 20 0397** : Amender l'autorisation accordée par la résolution **CA 25 20 0158** afin de modifier des dates de bazars et autres événements de levée de fonds qui seront organisés en 2025 par des paroisses et organismes de l'arrondissement.

**CA24 20 0084** : D'autoriser des bazars et autres événements de levée de fonds qui seront organisés en 2024 par des paroisses et organismes de l'arrondissement.

**CA23 20 0084** : D'autoriser la liste suivante des bazars et autres événements de levée de fonds qui seront organisés en 2023 par des paroisses et organismes de l'arrondissement.

**DESCRIPTION**

Liste des demandes d'autorisation pour des bazars et autres activités de levée de fonds pour l'année 2026 :

<b>Paroisses/Organismes</b>	<b>Lieu de l'activité</b>	<b>Dates</b>
La Fabrique de la Paroisse Sainte-Catherine-Labouré	9700 rue clément	29 au 30 mai 2026; 23 au 24 octobre 2026
Paroisse Madre Dei Cristiani	7900 turley	4 au 6 juin 2026; 1er au 3 octobre 2026
La Fabrique de la Paroisse Saint-Jean-de-Brebeuf	7777 rue George	6 au 7 juin 2026, 26 au 27 septembre 2026, 6 au 7 novembre 2026
La Fabrique de la Paroisse de Saint-Nazaire	111, avenue bélanger	1er au 2 mai 2026; 2 au 3 octobre 2026

## JUSTIFICATION

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de loisirs, les organismes religieux ne sont plus reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, en vertu d'une clause de droits acquis prévue à la Politique, ces derniers continuent de bénéficier des mêmes services que dans le passé.

L'arrondissement autorise, de façon exceptionnelle, la tenue de divers bazars (vente de garage, vente-débarras, etc.) à des organismes reconnus ou paroisses dans le but d'amasser des fonds pour organiser des activités en lien avec leur mission.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

## MONTRÉAL 2030

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Souleymane GUEYE

**ENDOSSÉ PAR**

Linda RENÉ

Le : 2026-03-19

Agent de développement communautaire

chef(fe) de division - développement social  
et événements publics

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



**Dossier # : 1265459017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'école Children's World Academy à tenir un événement pendant lequel un camion de rue sera présent, le 12 juin 2026 de 16 h à 20 h.

D'autoriser l'école Children's World Academy à tenir un événement pendant lequel un camion de rue sera présent, le 12 juin 2026 de 16 h à 20 h.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2026-04-01 17:14

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1265459017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'école Children's World Academy à tenir un événement pendant lequel un camion de rue sera présent, le 12 juin 2026 de 16 h à 20 h.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'école Children's World Academy demande l'autorisation pour organiser un événement dans lequel il y aura la présence d'un camion de rue dans la cour d'école. L'événement aura lieu le 12 juin 2026 de 16 h à 20 h. La lettre de demande d'autorisation est jointe à ce sommaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA25 20 0211 (1255459022) - 6 mai 2025 : D'autoriser l'école Children's World Academy à tenir un événement pendant lequel deux camions de rue seront présents, le 13 juin 2025 de 16 h à 20 h.

CA24 20 0242 (1242484024) - 3 juin 2024 : D'autoriser l'école Children's world Academy à organiser une activité de collecte de fonds le 14 juin de 16 h à 20 h; et D'autoriser les dérogations nécessaires à la présence d'au plus quatre camions de rue lors de l'événement.

**DESCRIPTION**

L'événement permettra de réunir les parents, les enfants et la communauté. Un camions de rue (Nomad Hambourgeois) et des kiosques de nourriture (Jam Jerk, Koma Rosta, Villa Toscana et Redi Pizza) seront présents lors de l'événement. Les enfants pourront profiter de jeux et de maquillage et une vente d'uniformes usagés aura lieu.

**JUSTIFICATION**

Une autorisation du conseil est requise afin de permettre la tenue de cet événement

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Genevieve ROBITAILLE  
Adjointe de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2026-03-27



**Dossier # : 1268797003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le Club de patinage artistique de LaSalle inc. à tenir l'événement « Revue sur glace » le samedi et le dimanche 18 et 19 avril 2026 à l'aréna Jacques-Lemaire.

D'autoriser Le Club de patinage artistique de LaSalle inc. à tenir l'événement "Revue sur glace"le samedi et le dimanche 18 et 19 avril 2026 à l'aréna Jacques-Lemaire.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2026-04-01 16:54

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1268797003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le Club de patinage artistique de LaSalle inc. à tenir l'événement « Revue sur glace » le samedi et le dimanche 18 et 19 avril 2026 à l'aréna Jacques-Lemaire.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La « Revue sur glace » du club de patinage artistique de LaSalle inc. consiste en un spectacle sur glace d'envergure impliquant la location de décors, de costumes, de systèmes de son et d'éclairage. Depuis de nombreuses années, cet événement est présenté par le club de patinage artistique tous les deux ans. Après une pause forcée de quelques années durant la pandémie, la dernière édition a eu lieu en avril 2024.

Le club de patinage artistique de LaSalle inc. sollicite un soutien logistique de l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation de l'événement « Revue sur glace » qui se tiendra à l'aréna Jacques Lemaire le 18 et 19 avril 2026. L'organisme est reconnu par l'arrondissement de LaSalle.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA24 20 0129 (1248797001) adoptée le 8 avril 2024:** D'autoriser le Club de patinage artistique de LaSalle inc. à tenir l'événement « Revue sur glace » le samedi 20 avril 2024 à l'aréna Jacques-Lemaire et accorder une contribution financière de 3 500 \$, toutes taxes incluses si applicable, pour la réalisation de l'événement.

**Résolution CA19 200 158 (1195348007) adoptée le 1er avril 2019 :** D'autoriser le Club de patinage artistique de LaSalle inc. à tenir l'événement 'Revue de glace' le samedi 27 avril 2019 à l'aréna Jacques-Lemaire. D'accorder une contribution financière de 3 500 \$ pour la réalisation de l'événement.

De permettre au Club de patinage artistique de LaSalle de percevoir des frais d'entrée de 10 \$ par personne à cette occasion. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir.

**Résolution CA15 20 0165 (1156818037) adoptée le 7 avril 2015 :** D'autoriser le Club de patinage artistique de LaSalle inc. à tenir l'événement 'Revue de glace' le samedi 18 avril 2015 à l'aréna Jacques-Lemaire. D'accorder une contribution financière de 3 500 \$ pour la réalisation de l'événement.

De permettre au Club de patinage artistique de LaSalle de percevoir des frais d'entrée de 10 \$ par personne à cette occasion. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir.

**DESCRIPTION**

La coordination de l'ensemble des services, le prêt des équipements et de la patinoire ainsi que le personnel supplémentaire sont offerts gratuitement par l'arrondissement, plus précisément:

- la coordination par le régisseur;
- le prêt et la livraison d'équipement selon les besoins identifiés par l'organisme;
- la disponibilité de l'aréna Jacques-Lemaire du 14 au 19 avril 2026;
- la disponibilité des électriciens, du personnel de surveillance ainsi que le coordonnateur loisirs lors de la pratique générale du 17 avril 2026 et de la fin de semaine de l'événement du 18-19 avril 2026.

## **JUSTIFICATION**

Le Club de patinage artistique de LaSalle inc. organise leur « Revue sur Glace » à tous les 2 ans. Historiquement, c'est un spectacle qui regroupait plus de 350 jeunes patineurs du Club où plus de 1000 personnes par représentation assistaient à l'événement. Cette année, le spectacle va regrouper environ 200 jeunes patineurs et environ 800 spectateurs. De plus, il y aura deux représentations durant la fin de semaine du 18 et 19 avril.

Le club est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La subvention sous forme de gratuité d'environ 15 000 \$ comprend la coordination de l'ensemble des services (le personnel cols blancs et cols bleus), le prêt et la livraison d'équipement et la location de l'aréna.

## **MONTRÉAL 2030**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'événement ne peut avoir lieu sans l'autorisation de l'arrondissement et le soutien logistique de celui-ci.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ibrahima SYLLA  
regisseur(-euse)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-03-27

Jacinthe DAVIAU-LECLERC  
regisseur(-euse)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture



**Dossier # : 1265247001**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division de la culture\_du développement social et événements

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Autoriser les quatre événements publics tenus sur le territoire de l'arrondissement LaSalle pour le mois de mai 2026.

D'approuver 4 événements publics tenus sur le territoire de l'arrondissement LaSalle pour le mois de mai 2026.

**ÉVÉNEMENTS PUBLICS DU MOIS DE MAI 2026**

Date de début	Date de fin	Heure début	Heure fin	Nom événement	Nb personnes attendues	Lieu	Nom organisme impliqué	Dérégation											
								Occupation du domaine public LAS-0060	Paix et l'ordre LAS-2191	Ancrage au sol	Vente et sollicitation LAS-2191 a. 6.7 et a. 6.8				Cons. d'alcool LAS-2191 a. 6.9	Nuisance par le bruit LAS-2192	Parcs et endroits publics LAS-1575	Circulation et stationnement R.R.V.M. c. C-4.1	Camion de rue VDM15039-2
											Alcool	Nourriture a. 6.7	Artisanat	Commerçant					
3 mai 2026	3 mai 2026	8:00	15:00	Marche pour la semaine des soins palliatifs	100 à 500	Parc La Charité	Maison Sault-Saint-Louis	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON
30 mai 2026	30 mai 2026	12:00	22:00	Festival interculturel	100 à 500	Parc Ouellette	Bienvenue à l'immigrant	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON
31 mai 2026	31 mai 2026	11:15	12:30	Procession Madre dei Cristiani	100 à 500	Rues Thierry-Denis-Serge-Anita-Mourreau-Chouinard-Bernie-Robert-Serre-Giguere-Lebfevre	Paroisse Madre dei Cristiani	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
31 mai 2026	31 mai 2026	12:00	20:00	Fête familiale Madre dei Cristiani	100 à 500	Parc Ouellette	Paroisse Madre dei Cristiani	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2026-04-02 16:11

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1265247001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser les quatre événements publics tenus sur le territoire de l'arrondissement LaSalle pour le mois de mai 2026.

**CONTENU****CONTEXTE**

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a reçu des demandes d'autorisation pour la réalisation de 4 événements publics pour le mois de mai 2026. Nous demandons donc l'approbation du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés en annexe, et pour déroger aux règlements suivants :

- LAS-0060 : Règlement sur l'occupation du domaine public ;
- LAS-2191 : Règlement concernant la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être en général et les nuisances ;
  - LAS-2191 article 6.2 (loterie et jeux de hasard) ;
  - LAS-2191 article 6.6 (musique) ;
  - LAS-2191 article 6.7 (vente de nourriture) ;
  - LAS-2191 article 6.8 (sollicitations) ;
  - LAS-2191 article 6.9 (consommation d'alcool).
- LAS-2192 : Règlement concernant les nuisances et plus particulièrement le bruit ;
- LAS -1575 : Règlement concernant les parcs et endroits publics ;
- R.R.V.M. c. C-4.1 : Règlement sur la circulation et le stationnement ;
- VDM15039-2 : Règlement régissant la cuisine de rue ;

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Pour le mois de mai 2026, la DCSLDS a reçu 4 demandes d'événements publics.

## ÉVÉNEMENTS PUBLICS DU MOIS DE MAI 2026

Date de début	Date de fin	Heure début	Heure fin	Nom événement	Nb personnes attendues	Lieu	Nom organisme impliqué	Dérogação											
								Occupation du domaine public LAS-0060	Paix et l'ordre LAS-2191	Ancrage au sol	Vente et sollicitation LAS-2191 a. 6.7 et a. 6.8				Cons. d'alcool LAS-2191 a. 6.9	Nuisance par le bruit LAS-2192	Parcs et endroits publics LAS-1575	Circulation et stationnement R.R.V.M. c. C-4.1	Camion de rue VDM15039-2
											Alcool	Nourriture a. 6.7	Artisanat	Commerçant					
3 mai 2026	3 mai 2026	8:00	15:00	Marche pour la semaine des soins palliatifs	100 à 500	Parc La Charité	Maison Sault-Saint-Louis	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON
30 mai 2026	30 mai 2026	12:00	22:00	Festival interculturel	100 à 500	Parc Ouellette	Bienvenue à l'immigrant	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON
31 mai 2026	31 mai 2026	11:15	12:30	Procession Madre dei Cristiani	100 à 500	Rues Thierry-Denis-Serge-Anita-Mourreau-Chouinard-Bernie-Robert-Serre-Giguere-Lebevre	Paroisse Madre dei Cristiani	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
31 mai 2026	31 mai 2026	12:00	20:00	Fête familiale Madre dei Cristiani	100 à 500	Parc Ouellette	Paroisse Madre dei Cristiani	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON

### JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle s'est doté d'une planification stratégique avec 5 orientations. Parmi celles-ci, l'orientation 3 Une communauté solidaire, équitable et inclusive démontre la volonté de l'arrondissement d'inspirer un sentiment de fierté et d'appartenance de sa population. L'autorisation d'événements public sur son territoire favorise ce sentiment de fierté. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Certains événements en annexe seront soumis, pour avis, aux différentes directions et intervenants impliqués. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien logistique à la réalisation des événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées. L'arrondissement offre une gratuité totale de 15 000 \$ pour l'ensemble des 4 événements.

### MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier. Cependant, tout en proposant des activités accessibles, abordables et de qualité, les événements présentés par les divers organismes sur le territoire de l'arrondissement doivent tenter d'y inclure les pratiques d'écoresponsabilité et favoriser l'accueil des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

L'Arrondissement sensibilise les organismes sur ces questions, comme indiqué dans le guide de l'organisateur.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de réaliser ces événements aura des impacts négatifs quant à la qualité de vie des citoyens. La présentation d'événements sur le domaine public favorise la cohésion sociale, la découverte d'une ville dynamique et chaleureuse et stimule l'attractivité de l'arrondissement.

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organisateurs sont responsables de leur propre promotion et plan de communication. Leurs publicités sont généralement diffusées de multiples façons dont les médias sociaux. De plus, lors d'une fermeture de rues exceptionnelle, les organisateurs installeront dix (10) jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de rues et informeront les citoyens demeurant sur les rues concernées.

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les permis autorisant les événements sur le domaine public seront délivrés par la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformité à la politique d'utilisation de la voie publique de l'arrondissement de LaSalle.  
Conformité à la politique d'utilisation des parcs et espaces verts pour les événements de l'Arrondissement de LaSalle.  
Conformité à la politique en vigueur sur la vente et le service des boissons alcoolisées au Québec.  
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stefanny ROYER  
Agent de projets en événements spéciaux

**ENDOSSÉ PAR**

Linda RENÉ  
Chef de division

Le : 2026-04-02

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture





**Dossier # : 1267817002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'Association de soccer mineur de LaSalle inc. à vendre des produits alimentaires et des produits dérivés du 11 avril au 31 octobre 2026 au Parc Riverside.

D'autoriser l'Association de soccer mineur de LaSalle inc. à vendre des produits alimentaires et des produits dérivés du 11 avril au 31 octobre 2026 au Parc Riverside.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2026-04-02 16:22

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1267817002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'Association de soccer mineur de LaSalle inc. à vendre des produits alimentaires et des produits dérivés du 11 avril au 31 octobre 2026 au Parc Riverside.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans les dernières années, le Club de Soccer de LaSalle a installé au parc Riverside (près du terrain de soccer synthétique) une cantine pour vendre aux spectateurs lors des matchs, des produits alimentaires préemballés, des breuvages et articles promotionnels. Depuis la saison 2025, avec l'arrivée des équipes semi-professionnelles, le club a bonifié son offre alimentaire en organisant des BBQ, lors des matchs semi-professionnel.

Pour clore la saison en beauté, l'association du soccer mineur de LaSalle réalise depuis 38 ans l'événement du « Soccerfest », qui aura lieu cette année le 15 août 2026.

Lors de cet événement rassembleur et festif, on y retrouve des kiosques de ventes de produits alimentaires ainsi qu'un BBQ (hot-dogs, blé d'inde).

L'Association du soccer mineur de LaSalle, organisme reconnu dans la catégorie associée, a déposé une demande officielle le 28 février dernier, pour demander l'autorisation de vente (bbq, cantine et produits dérivés) pour la saison 2026 s'échelonnant du 11 avril au 31 octobre 2026.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA25 20 00157 (1257817004) 7 avril 2025:** Autoriser l'Association de soccer mineur de LaSalle inc. à opérer un kiosque de vente de produits alimentaires et d'articles promotionnels, au parc Riverside pour la période du 13 avril au 31 octobre 2025. Tous les profits des ventes seront remis aux familles défavorisées de LaSalle afin de favoriser les inscriptions.

**CA22 20 0159 (1223630004) 6 juin 2022:** Autoriser l'association de soccer mineur de LaSalle à opérer un kiosque de vente au parc Riverside pour la période du 3 mai au 30 novembre 2022, dont tous les profits des ventes seront remis aux familles défavorisées de LaSalle afin de favoriser les inscriptions, et autoriser les dérogations réglementaires requises

**CA21 20 0278 (1219103003) 12 juillet 2021 :** D'autoriser une dérogation au règlement de zonage 2098 article 5.6.3.6., afin de permettre à l'association du soccer mineur de LaSalle d'opérer un kiosque de vente de produits alimentaires et d'articles promotionnels du club au parc Riverside, du 13 juillet au 15 octobre 2021, dont tous les profits des ventes seront remis aux familles défavorisées de LaSalle afin de favoriser les inscriptions

## **DESCRIPTION**

Autoriser les dérogations réglementaires requises, afin de permettre à l'Association de soccer mineur de LaSalle inc. la vente de produits alimentaires et produits dérivés pour la saison 2026 du 11 avril (premier match semi-professionnel) au 31 octobre 2026.

Les bbq auront lieu, lors des jours de matchs des ligues semi-professionnelles (ligue 1 masculine, ligue 2 féminine) et lors du Soccerfest, le 15 août 2026.

La cantine sera en opération durant toute la saison 2026, au parc Riverside, principalement durant les heures de matchs.

Afin d'être conforme annuellement, l'organisme devra se procurer l'ensemble des permis nécessaires (demande au Service Incendie de la Ville de Montréal, permis de la MAPAQ etc.) afin d'assurer le bon déroulement de la vente de produits alimentaires et la tenue des bbq.

Offrir une offre alimentaire aux spectateurs contribue à accentuer, une ambiance festive, lors des jours de matchs.

De plus, la vente d'outils promotionnels aux couleurs du club, permet de développer le sentiment d'appartenance à son club local.

La vente de produits alimentaires et de produits dérivés représente, une source de revenue importante pour le club, pour les aider à réaliser et financer certaines activités.

## **JUSTIFICATION**

Dans un contexte, où la taille du club grossit annuellement, les profits de la vente de produits alimentaires et de produits dérivés est un moyen de financement important et essentiel, pour l'organisme.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun impact financier pour l'arrondissement de LaSalle.

## **MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans l'autorisation de la vente, le club de soccer ne pourra accroître ses revenus, à l'aide de la cantine, des BBQ, de la vente d'articles promotionnels et certaines activités du club, pourraient être compromises.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Hélène LAVOIE  
Agente de développement sports et loisirs

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-03-31

Jacinthe DAVIAU-LECLERC  
Chef de division sports, loisirs et gestion des installations

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur de la Culture, des sports, des loisirs et  
du développement social



**Dossier # : 1260420004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'Association Gurdwara Guru Nanak Darbar inc. (Association du Temple Sikh) à organiser une procession le 17 mai 2026 dans les rues de l'arrondissement LaSalle pour célébrer la fête de Khalsa. Le défilé empruntera les rues Cordner, Lapierre, Juliette, Préville, Danièle et Gervais, lesquelles seront fermées temporairement à la circulation et rouvertes progressivement derrière le défilé.

D'autoriser l'Association Gurdwara Guru Nanak Darbar inc. à organiser une procession le 17 mai 2026 dans les rues de l'arrondissement LaSalle pour célébrer la fête du Khalsa.

D'autoriser la fermeture des rues Cordner, Lapierre, Juliette, Préville, Danièle et Gervais entre 9 h et 18 h sous la supervision du SPVM avec réouverture graduelle.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2026-04-01 17:08

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1260420004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'Association Gurdwara Guru Nanak Darbar inc. (Association du Temple Sikh) à organiser une procession le 17 mai 2026 dans les rues de l'arrondissement LaSalle pour célébrer la fête de Khalsa. Le défilé empruntera les rues Cordner, Lapierre, Juliette, Préville, Danièle et Gervais, lesquelles seront fermées temporairement à la circulation et rouvertes progressivement derrière le défilé.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Association Gurdwara Guru Nanak Darbar inc. (Association du Temple Sikh) a déposé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour tenir une procession dimanche 17 mai 2026 dans plusieurs rues et boulevards de l'arrondissement LaSalle pour célébrer la fête de Khalsa.  
Le conseil d'arrondissement autorise la dérogation au règlement 2030 relatif à la sécurité publique, article 287 (parade et procession).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA25 20 0209 (1255247003) - 5 mai 2025 :** D'autoriser l'Association Gurdwara Guru Nanak Darbar inc. à organiser une procession le 18 mai 2025 dans les rues de l'arrondissement LaSalle pour célébrer la fête du Khalsa et d'autoriser la fermeture des rues Cordner, Lapierre, Juliette, Préville, Danièle et Gervais entre 9 h et 18 h sous la supervision du SPVM avec réouverture graduelle.

**CA24 20 0193 (1248420005) - 6 mai 2024 :** D'autoriser l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar à organiser une procession le 19 mai 2024 pour célébrer la fête du Khalsa; et D'autoriser la fermeture des rues Cordner, Lapierre, Juliette, Préville, Danièle et Gervais entre 9h et 17h sous la supervision du SPVM avec réouverture graduelle.

**CA23 20 0120 (1239309009) - 3 avril 2023 :** De permettre à l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser un défilé le 21 mai 2023 pour célébrer la fête du Khalsa.

**CA22 20 0154 (1229309012) - 2 mai 2022 :** De permettre à l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser un défilé le 22 mai 2022 pour célébrer la fête du Khalsa.

**DESCRIPTION**

L'Association Gurdwara Guru Nanak Darbar inc. (Association du Temple Sikh) souhaite organiser sa procession annuelle dimanche 17 mai 2026 de 13 h à 17 h pour célébrer la fête

de Khalsa.

Le défilé se déroulera sous le contrôle du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et empruntera les rues Cordner, Lapierre, Juliette, Prévile, Danièle et Gervais, lesquelles seront temporairement fermées à la circulation.

Plusieurs milliers de personnes participent au grand défilé, très coloré, organisé par l'Association Gurdwara Guru Nanak Darbar inc. (Association du Temple Sikh) afin de célébrer la fête de Khalsa. Il s'agit d'une procession avec chants religieux, démonstrations d'arts martiaux, parade de chevaux, nourriture punjabi, etc.

Outre les membres de la communauté Sikh de LaSalle et de Montréal, plusieurs visiteurs de l'extérieur viennent participer à cette procession qui souligne le baptême des cinq premières personnes de religion Sikh en 1699.

## **JUSTIFICATION**

L'Association Gurdwara Guru Nanak Darbar inc. (Association du Temple Sikh) dépose depuis 1996 au conseil de l'arrondissement de LaSalle une demande pour tenir une procession. En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée le 3 novembre 2014 (1146818026), les organismes religieux ne sont plus inclus dans la liste des organismes reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, ces derniers bénéficient d'un droit acquis et pourront continuer de recevoir le même soutien qu'en 2014.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'arrondissement fournit des services sous forme de gratuités pour une somme estimée à 4 000 \$.

## **MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le SPVM assura la sécurité des participants au défilé et des automobilistes qui circulent dans les environs, puisque les rues seront temporairement fermées à la circulation. Le défilé empruntera les rues Cordner, Lapierre, Juliette, Prévile, Danièle et Gervais lesquelles seront progressivement rouvertes à la circulation derrière le défilé.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La Division communications de la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs envoie une lettre à tous les riverains de la procession pour les informer de la fermeture des rues et de l'horaire de la procession.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Dérogation autorisée au règlement 2030 relatif à la sécurité publique, article 287 (parade et procession).

Conformité à la politique d'utilisation de la voie publique de l'arrondissement de LaSalle.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Frederique DUQUETTE  
Agente de projets, promotion et événements  
spéciaux

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-03-30

Linda RENÉ  
chef(fe) de division - culture, sports,  
developpement social

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
loisirs et dév. social



**Dossier # : 1260420007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la paroisse Madre dei Cristiani à vendre des roses le dimanche 10 mai 2026 à l'occasion de la fête des Mères.

D'autoriser la paroisse Madre dei Cristiani de vendre des roses le dimanche 10 mai 2026 à l'occasion de la fête des Mères.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2026-04-02 16:15

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1260420007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la paroisse Madre dei Cristiani à vendre des roses le dimanche 10 mai 2026 à l'occasion de la fête des Mères.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La paroisse Madre dei Cristiani a déposé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour l'organisation d'une vente de roses à l'occasion de la fête des Mères, le dimanche 10 mai 2026 afin de lever des fonds.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA25 20 0159 (1255247004) - 7 avril 2025 :** D'autoriser la paroisse Madre dei Cristiani à tenir deux processions, deux activités de levées de fonds et une fête dans le parc Ouellette. D'autoriser la Paroisse Madre dei Cristiani à vendre des boissons alcoolisées, à organiser une loterie moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec et autoriser la présence d'un BBQ pour vendre de la nourriture lors la fête du 25 mai 2025.

**CA23 20 0076 (1239309005) - 6 mars 2023 :** De permettre à la paroisse Madre dei Cristiani de vendre des rameaux le dimanche 2 avril 2023, à l'occasion du dimanche des Rameaux; de tenir une procession lors du Vendredi saint, le 7 avril 2023 à partir de 19 h. Le point de départ se fera au 1600, rue Thierry et le trajet est le suivant : rues Thierry, Lefebvre, Dora, Lefebvre, Serre, Robert, Verdi, et Thierry jusqu'au point de départ. La procession se déroulera sous le contrôle du Service de Police de la Ville de Montréal; de vendre des roses le dimanche 14 mai 2023 à l'occasion de la fête des Mères; de tenir une procession le 28 mai 2023 à partir de 10 h.

**DESCRIPTION**

La paroisse Madre dei Cristiani demande l'autorisation de vendre des fleurs le dimanche 10 mai 2026 à l'occasion de la fête des mères en face de l'église située au 7935, rue Lefebvre. Cette activité se veut une levée de fonds dans le but de soutenir financièrement l'église et les activités qu'ils y tiennent.

**JUSTIFICATION**

La paroisse organise depuis plusieurs années des activités paroissiales, dont les profits servent à soutenir financièrement les activités de la paroisse. En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, les

organismes religieux ne sont plus reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, en vertu d'une clause de droits acquis prévue à la politique, ces derniers continuent de bénéficier des mêmes services que dans le passé.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'activité ne suscite pas d'engagement financier puisqu'aucun prêt de matériel par l'arrondissement n'est requis.

#### **MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Frederique DUQUETTE  
Agente de projets, promotion et événements  
spéciaux

#### **ENDOSSÉ PAR**

Linda RENÉ  
chef(fe) de division - culture, sports,  
développement social

Le : 2026-04-01

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
loisirs et dév. social



**Dossier # : 1263035002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 11 février au 19 mars 2026 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2026.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 11 février au 19 mars 2026 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2026.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2026-03-26 13:55

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1263035002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 11 février au 19 mars 2026 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2026.

**CONTENU****CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 26 20 0083 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1er janvier au 10 février 2026, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2026

**DESCRIPTION**

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 11 février au 19 mars 2026, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2026 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise POITRAS-TOUCHETTE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

**ENDOSSÉ PAR**

Lyne LAMBERT  
C/D Ressources financières

Le : 2026-03-23



**Dossier # : 1268863004**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs , Direction

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Adopter le Règlement numéro 2400-LAS-1 modifiant le Règlement constituant un comité consultatif sur la mobilité numéro 2400-LAS.

D'adopter le Règlement numéro 2400-LAS-1 modifiant le Règlement constituant un comité consultatif sur la mobilité numéro 2400-LAS.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2026-04-08 21:17

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1268863004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement numéro 2400-LAS-1 modifiant le Règlement constituant un comité consultatif sur la mobilité numéro 2400-LAS.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 85 de la *Loi sur les compétences municipale* (RLRQ., chapitre C-47.1 ) ainsi que l'article 142 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ., chapitre C-11.4), le Conseil d'arrondissement a le pouvoir de créer des comités sur ses domaines de responsabilités. La mobilité étant un enjeu important qui recoupe plusieurs de ses compétences (notamment la voirie, le développement économique local, l'environnement et l'accessibilité universelle), il est de l'intérêt collectif de former un comité consultatif sur la mobilité adapté aux réalités contextuelles de LaSalle. Ce dossier a comme but de proposer la création des Comités consultatifs.

À cet effet, lors de la séance ordinaire de mars 2026, l'arrondissement a procédé à la création de cinq consultatifs, notamment sur:

- la transition écologique;
- les finances et les relations avec les citoyens;
- le développement économique et urbain;
- le développement social et des diversités;
- les sports, culture et loisirs.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1258071001 - Adopter le Règlement constituant un comité consultatif sur la mobilité numéro 2400-LAS.

**DESCRIPTION**

Le Comité consultatif sur la mobilité, créé au décembre 2025, a pour mandat de se pencher sur les enjeux liés à la mobilité pour l'arrondissement et se prononcer sous forme de recommandations au Conseil d'arrondissement. Il traite des enjeux de mobilité active et collective, la sécurité de tous les usagers de la route, du réaménagement des rues et des installations liées à la mobilité. Ce comité consultatif procure à l'arrondissement un lieu structuré d'analyse et de recommandation des enjeux de mobilité, permettant de soutenir la prise de décision.

**Mandat**

- Étudier des dossiers choisis en matière de mobilité
- Contribuer à l'élaboration, à l'évaluation et au suivi de projets et programmes en mobilité, en lien avec la planification stratégique de l'arrondissement
- Proposer des recommandations au Conseil d'arrondissement sur l'aménagement des rues, les infrastructures cyclables, le transport collectif et la sécurité de tous les usagers de la route.

La présente démarche s'inscrit dans le cadre d'un chantier interne plus large sur la gouvernance et la structure de travail de l'arrondissement. Celui-ci vise à améliorer les conditions de collaboration interne, optimiser les processus et à outiller l'organisation pour relever les défis stratégiques croissants auxquels elle fait face.

## **JUSTIFICATION**

Par conséquent, il importe que les six comités consultatifs soient cohérents et se reposent sur les mêmes dispositions réglementaires. Pour ce faire, une modification réglementaire est requise afin d'arrimer le règlement constituant un comité consultatif sur la mobilité aux cinq autres comités consultatifs respectifs.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en transition écologique, démocratie et participation citoyenne ainsi qu'en innovation au trois échelles visées.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement suite à l'entrée en vigueur du Règlement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

8 septembre 2025 : Avis de motion et dépôt du projet de règlement;

- 29 septembre 2025 : Adoption du Règlement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Simon PROVOST-GOUPIL  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-04-01

Simon PROVOST-GOUPIL  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe



**Dossier # : 1268863004**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs , Direction

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Adopter le Règlement numéro 2400-LAS-1 modifiant le Règlement constituant un comité consultatif sur la mobilité numéro 2400-LAS.

D'adopter le Règlement numéro 2400-LAS-1 modifiant le Règlement constituant un comité consultatif sur la mobilité numéro 2400-LAS.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2026-04-08 21:17

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1268863004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement numéro 2400-LAS-1 modifiant le Règlement constituant un comité consultatif sur la mobilité numéro 2400-LAS.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 85 de la *Loi sur les compétences municipale* (RLRQ., chapitre C-47.1 ) ainsi que l'article 142 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ., chapitre C-11.4), le Conseil d'arrondissement a le pouvoir de créer des comités sur ses domaines de responsabilités. La mobilité étant un enjeu important qui recoupe plusieurs de ses compétences (notamment la voirie, le développement économique local, l'environnement et l'accessibilité universelle), il est de l'intérêt collectif de former un comité consultatif sur la mobilité adapté aux réalités contextuelles de LaSalle. Ce dossier a comme but de proposer la création des Comités consultatifs.

À cet effet, lors de la séance ordinaire de mars 2026, l'arrondissement a procédé à la création de cinq consultatifs, notamment sur:

- la transition écologique;
- les finances et les relations avec les citoyens;
- le développement économique et urbain;
- le développement social et des diversités;
- les sports, culture et loisirs.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1258071001 - Adopter le Règlement constituant un comité consultatif sur la mobilité numéro 2400-LAS.

**DESCRIPTION**

Le Comité consultatif sur la mobilité, créé au décembre 2025, a pour mandat de se pencher sur les enjeux liés à la mobilité pour l'arrondissement et se prononcer sous forme de recommandations au Conseil d'arrondissement. Il traite des enjeux de mobilité active et collective, la sécurité de tous les usagers de la route, du réaménagement des rues et des installations liées à la mobilité. Ce comité consultatif procure à l'arrondissement un lieu structuré d'analyse et de recommandation des enjeux de mobilité, permettant de soutenir la prise de décision.

**Mandat**

- Étudier des dossiers choisis en matière de mobilité
- Contribuer à l'élaboration, à l'évaluation et au suivi de projets et programmes en mobilité, en lien avec la planification stratégique de l'arrondissement
- Proposer des recommandations au Conseil d'arrondissement sur l'aménagement des rues, les infrastructures cyclables, le transport collectif et la sécurité de tous les usagers de la route.

La présente démarche s'inscrit dans le cadre d'un chantier interne plus large sur la gouvernance et la structure de travail de l'arrondissement. Celui-ci vise à améliorer les conditions de collaboration interne, optimiser les processus et à outiller l'organisation pour relever les défis stratégiques croissants auxquels elle fait face.

## **JUSTIFICATION**

Par conséquent, il importe que les six comités consultatifs soient cohérents et se reposent sur les mêmes dispositions réglementaires. Pour ce faire, une modification réglementaire est requise afin d'arrimer le règlement constituant un comité consultatif sur la mobilité aux cinq autres comités consultatifs respectifs.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en transition écologique, démocratie et participation citoyenne ainsi qu'en innovation au trois échelles visées.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement suite à l'entrée en vigueur du Règlement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

8 septembre 2025 : Avis de motion et dépôt du projet de règlement;

- 29 septembre 2025 : Adoption du Règlement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Simon PROVOST-GOUPIL  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-04-01

Simon PROVOST-GOUPIL  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe



**Dossier # : 1262484005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 1er avril 2026 portant sur le projet de règlement 2098-LAS-213 modifiant le Règlement de zonage 2098 de manière à autoriser par ordonnance la modification des dates de tenues des ventes-débarras.

De déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 1er avril 2026 portant sur le projet de règlement 2098-LAS-213 modifiant le Règlement de zonage 2098 de manière à autoriser par ordonnance la modification des dates de tenues des ventes-débarras.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2026-04-02 16:26

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1262484005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 1er avril 2026 portant sur le projet de règlement 2098-LAS-213 modifiant le Règlement de zonage 2098 de manière à autoriser par ordonnance la modification des dates de tenues des ventes-débarras.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le processus d'adoption réglementaire du projet de règlement 2098-LAS-213 exige la tenue d'une assemblée de consultation publique. Cette dernière a eu lieu le 1er avril 2026. Il y a lieu de déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 1er avril 2026 portant sur le projet de règlement 2098-LAS-213 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à autoriser par ordonnance la modification des dates de tenues des ventes-débarras.

**JUSTIFICATION**

CA26 200084 (1265459008) - Avis de motion - Règlement 2098-LAS-213 - ordonnance - modification des dates de tenues des ventes-débarras  
CA26 200085 (1265459008) - Adoption - Projet de règlement numéro 2098-LAS-213 - ordonnance - modification des dates de tenues des ventes-débarras

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane BIBEAU  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-03-26

Simon PROVOST-GOUPIL  
chef(fe) de division - relations avec les  
citoyens et greffe



**Dossier # : 1265459008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de règlement numéro 2098-LAS-213 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à autoriser par ordonnance la modification des dates de tenues des ventes-débarras.

D'adopter le projet de règlement numéro 2098-LAS-213 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à autoriser par ordonnance la modification des dates de tenue des ventes-débarras.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2026-02-23 12:47

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1265459008

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de règlement numéro 2098-LAS-213 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à autoriser par ordonnance la modification des dates de tenues des ventes-débarras.

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu de l'article 6.1.2.5 du Règlement de zonage numéro 2098, les citoyens laSallois ont la possibilité de tenir seulement trois (3) ventes-débarras par année. Ces trois fins de semaine ont lieu au mois de mai lors de la fin de semaine de la Journée nationale des patriotes, au mois de juillet lors de la deuxième fin de semaine complète et au mois de septembre lors de la fin de semaine de la fête du Travail. En cas d'intempéries lors de l'une de ces fins de semaine, la tenue de la vente-débarras peut être affectée.

L'article 47 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal prévoit que les arrondissements peuvent adopter des ordonnances, via résolution du conseil d'arrondissement, en rapport à tout règlement dont il possède la compétence. En ce sens, il est proposé de modifier le Règlement de zonage numéro 2098 afin d'autoriser le conseil d'arrondissement à changer au besoin les dates prévues de ventes-débarras par ordonnance. Le conseil pourrait donc, suivant une météo défavorable par exemple, ajouter par résolution une fin de semaine en date ultérieure lors de la séance du conseil d'arrondissement suivante.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Le Règlement de zonage numéro 2098 est modifié afin :

- D'autoriser le conseil d'arrondissement à modifier, par ordonnance, les fins de semaines prévues pour les ventes-débarras.

**JUSTIFICATION**

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du projet de règlement 2098-LAS-213 puisque celui-ci permettra au conseil d'arrondissement de modifier les dates de tenues des ventes-débarras en cas d'intempéries, et donc d'offrir une plus grande flexibilité aux citoyens.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### **MONTRÉAL 2030**

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Adoption du projet de règlement : 2 mars 2026
2. Assemblée publique de consultation : 1<sup>er</sup> avril 2026
3. Adoption du règlement : 13 avril 2026
4. Réception de l'avis de conformité et entrée en vigueur des règlements : mai 2026

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Marilyne BEAUDOIN  
conseiller(-ere) en aménagement

#### ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2026-02-19



**Dossier # : 1265459022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre pour approbation une demande de dérogation mineure pour un établissement commercial situé au 2220-2232, rue Lapierre (lot 1 449 154), afin d'autoriser un projet d'agrandissement dérogatoire.

Attendu que le requérant a déposé de nouveaux plans après la présentation du dossier au CCU;

Attendu que le requérant a ajouté une case de stationnement régulière conforme aux dispositions du règlement de zonage 2098;

Attendu que le requérant a proposé la conversion d'une case de stationnement régulière existante en case dédiée aux personnes à mobilité réduite, sans obstacles et accessible à partir du nouveau vestibule projeté;

Attendu que le nouveau plan inclut l'aménagement d'un espace végétalisé le long du mur adjacent à l'agrandissement avec l'ajout d'arbustes et d'un arbre à grand déploiement;

Il est recommandé :

D'approuver une dérogation mineure (demande 3003612197) pour un établissement commerciale situé au 2220-2232, rue Lapierre (lot 1 449 154) afin :

- D'autoriser une dimension minimale de la marge latérale adjacente à la rue Juliette de 6,94 m, alors que la dimension minimale requise est de 7,5 m en vertu du Règlement de zonage 2098, article 5.2.1, alinéa 1 et grille des usages et normes C09-08;
- D'autoriser une largeur de l'allée de circulation à double sens longeant la rue Juliette de 5,74 m, alors que la largeur requise de l'allée de circulation à double sens est de 6 m considérant que la case est située à un angle de 0° par rapport au sens de la circulation, en vertu du Règlement de zonage 2098, article 5.3.6, alinéa 1.
- D'autoriser une largeur de l'allée de circulation à double sens longeant la rue Lapierre de 5,15 m, alors que la largeur requise de l'allée de circulation à double sens est de 6,7 m considérant que la case est située à un angle de 90° par rapport au sens de la circulation, en vertu du Règlement de zonage 2098, article 5.3.6, alinéa 1.

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1265459022

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre pour approbation une demande de dérogation mineure pour un établissement commercial situé au 2220-2232, rue Lapierre (lot 1 449 154), afin d'autoriser un projet d'agrandissement dérogatoire.

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande de dérogation mineure (demande 3003612197) a été déposée le 29 octobre 2025 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour un projet d'agrandissement dérogatoire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Le bâtiment visé est situé sur un terrain d'angle à l'intersection des rues Lapierre et Juliette. Érigé en 1975, le bâtiment principal isolé est situé dans la zone C09-08, est composé d'un seul étage et est occupé par un établissement commercial appartenant au groupe « commerce de détail et service » (c1) ainsi qu'une salle de réception du groupe « commerce artériel léger » (c3).

Le projet initial présenté au CCU visait à :

- Ajouter une superficie de 16,72 mètres carrés (2,74 m par 6 m) au bâtiment principal pour aménager un nouveau vestibule d'entrée.
- Ajouter deux cases de stationnement;
- Aménager un espace végétalisé le long du mur adjacent à l'agrandissement.

Pour réaliser le projet d'agrandissement, tel que soumis au CCU, la demande de dérogation nécessitait :

- D'autoriser une dimension minimale de la marge latérale adjacente à la rue de 6,30 m alors que la dimension minimale requise de la marge latérale adjacente à la rue est de 7,5 m en vertu du Règlement de zonage 2098, article 5.2.1, alinéa 1 et grille des usages et normes C09-08;
- D'autoriser que ne soit pas fournie de case de stationnement réservée aux véhicules utilisés par les personnes à mobilité réduite, alors qu'une (1) case de stationnement

fourni doit être réservée aux véhicules utilisés par les personnes à mobilité réduite lorsqu'il y a vingt-cinq (25) cases et moins de fournies en vertu du Règlement de zonage 2098, Article 5.3.2.1, alinéa 1, deuxième paragraphe;

- D'autoriser une largeur de l'allée de circulation à double sens, longeant la rue Juliette, de 3,55 m et une largeur de l'allée de circulation à double sens, longeant la rue Lapierre, de 5,15 m, alors que la largeur requise de l'allée de circulation à double sens est de 6,7 m en vertu du Règlement de zonage 2098, article 5.3.6, alinéa 1.

Suivant la présentation du projet au CCU, de nouveaux plans ont été déposés et les dérogations porteraient sur les éléments suivants :

- D'autoriser une dimension minimale de la marge latérale adjacente à la rue Juliette de 6,94 m, alors que la dimension minimale requise est de 7,5 m en vertu du Règlement de zonage 2098, article 5.2.1, alinéa 1 et grille des usages et normes C09-08;
- D'autoriser une largeur de l'allée de circulation à double sens longeant la rue Juliette de 5,74 m, alors que la largeur requise de l'allée de circulation à double sens est de 6 m considérant que la case est située à un angle de 0° par rapport au sens de la circulation, en vertu du Règlement de zonage 2098, article 5.3.6, alinéa 1;
- D'autoriser une largeur de l'allée de circulation à double sens longeant la rue Lapierre de 5,15 m, alors que la largeur requise de l'allée de circulation à double sens est de 6,7 m considérant que la case est située à un angle de 90° par rapport au sens de la circulation, en vertu du Règlement de zonage 2098, article 5.3.6, alinéa 1.

Les arguments du requérant présentés à l'appui de la demande sont les suivants. Le requérant :

- Désire ajouter un vestibule afin de soutenir la croissance de l'entreprise et d'améliorer l'expérience d'accueil des clients;
- S'engage à aménager une case de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite, conformément aux exigences du Règlement de zonage 2098;
- S'engage à augmenter le verdissement du site (cour latérale droite);
- Considère que l'agrandissement proposé ne porte aucun préjudice aux propriétés avoisinantes.

## **JUSTIFICATION**

À sa séance du 10 décembre 2025, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis défavorable unanime, considérant que l'application des dispositions du règlement de zonage ne cause pas de préjudice sérieux au requérant.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **MONTRÉAL 2030**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Youssef LAMRHARI  
conseiller(-ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2026-03-30

**Dossier # : 1265459023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment principal situé au 2220-2232, rue Lapierre (lot 1 449 154).

Attendu que la requérant a déposé de nouveaux plans après la présentation du dossier au CCU;

Attendu que la bonification du verdissement permet d'atteindre l'objectif visant « l'augmentation du verdissement du site » du chapitre 27 (autres secteurs) du Règlement relatif aux PIIAD;

Attendu que l'ajout d'une case de stationnement dédiée aux personnes à mobilité réduite et l'aménagement d'un parcours piéton convivial et sécuritaire, sans obstacles, permet de respecter l'objectif de « concevoir des aménagements inclusifs, sécuritaires et confortables » du chapitre 3 (accessibilité universelle) du règlement sur les PIIAD.

Il est recommandé :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande 3003612094), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment principal situé au 2220-2232, rue Lapierre (lot 1 449 154), considérant que le projet respecte tous les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitres 3 : accessibilité universelle et 27 : autres secteurs)

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2026-04-01 17:06

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1265459023

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment principal situé au 2220-2232, rue Lapierre (lot 1 449 154).

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande de permis d'agrandissement (demande 3003612094) a été déposée le 29 octobre 2025 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour agrandir le bâtiment principal. Les travaux prévus dans la demande de permis d'agrandissement sont assujettis aux chapitres 3 : accessibilité universelle et 27 : autres secteurs du Règlement sur les PIIAD.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Le bâtiment visé est situé sur un terrain d'angle à l'intersection des rues Lapierre et Juliette. Érigé en 1975, le bâtiment principal isolé est situé dans la zone C09-08, est composé d'un seul étage et est occupé par un établissement commercial appartenant au groupe « commerce de détail et service » (c1) ainsi qu'une salle de réception du groupe « commerce artériel léger » (c3).

Le bâtiment est doté d'un toit plat. Les murs avant et latéraux sont revêtus de brique d'argile, tandis que le mur arrière est en bloc de béton. La façade principale est ajourée d'une marquise en tissu acrylique. Le terrain est entièrement minéralisé.

Le projet initial présenté au CCU visait à :

- Ajouter une superficie de 16,72 mètres carrés (2,74 m par 6,10 m) au bâtiment principal pour aménager un nouveau vestibule d'entrée;
- Reprendre l'architecture actuelle incluant le prolongement de la marquise;
- Ajouter deux cases de stationnement;
- Aménager un espace végétalisé le long du mur adjacent à l'agrandissement.

Suivant la présentation du projet au CCU, de nouveaux plans ont été déposés afin de mieux répondre aux objectifs et critères applicables. Le projet propose maintenant de :

- Ajouter une superficie de 19,47 mètres carrés (2,13 m par 9,14 m) au bâtiment principal pour aménager un nouveau vestibule d'entrée;
- Utiliser une architecture contemporaine et sobre sans prolonger la marquise du bâtiment existant;
- Ajouter une case de stationnement;
- Convertir une case de stationnement régulière en case dédiée aux personnes à mobilité réduite;
- Bonifier l'espace végétalisé le long du mur adjacent à l'agrandissement.

Ce projet d'agrandissement est assujéti aux chapitres 3 (accessibilité universelle) et 27 (autres secteurs) du Règlement relatif aux PIIAD, puisqu'il implique une reconfiguration de l'entrée principale et une augmentation d'une dimension de la façade avant du bâtiment.

L'agrandissement s'inscrit dans le respect et la continuité de l'architecture existante. Les murs seraient revêtus de briques d'argile de mêmes dimensions et d'une couleur très similaire à celle des briques existantes. Les cadres de la porte et des panneaux vitrés seraient de la même couleur que ceux existants. La façade latérale serait agrémentée de deux fenêtres, contribuant à améliorer l'animation avec la voie publique.

Les matériaux de revêtement utilisés sont les suivants :

- Revêtement lourd : brique d'argile, modèle *Riverdale Matt*, fabricant *The Canada Brick*, format modulaire métrique, teinte rouge, ou équivalent;
- Revêtement léger (marquise) : acrylique, teinte identique à celle de la marquise existante, ou équivalent.

L'ajout d'une plate-bande végétalisée, d'arbustes et d'un arbre à grand déploiement contribue à améliorer le verdissement du site. Cela permet d'atteindre l'objectif visant « l'augmentation du verdissement du site » du chapitre 27 (autres secteurs) du Règlement relatif aux PIIAD.

De plus, la conversion d'une case régulière en une case de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite et l'aménagement d'un parcours piéton convivial et sécuritaire, sans obstacles, permet de respecter l'objectif de « concevoir des aménagements inclusifs, sécuritaires et confortables » du chapitre 3 (accessibilité universelle) du Règlement relatif aux PIIAD.

En conclusion, le projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 27 : autres secteurs, et au chapitre 3 : accessibilité universelle.

## JUSTIFICATION

À sa séance du 10 décembre 2025, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis défavorable unanime, considérant que le projet ne respecte pas tous les objectifs du Règlement relatif aux PIIAD (chapitres 3 : accessibilité universelle et 27 : autres secteurs) puisqu'il :

- Ne conçoit pas des aménagements inclusifs, sécuritaires et confortables;
- N'augmente pas le verdissement du site.

Suivant la séance du CCU, le requérant a déposé des plans modifiés qui intègrent une case dédiée aux personnes à mobilité réduite, bonifient le verdissement du site et reconfigurent l'agrandissement initialement proposé. Cela permet de répondre aux objectifs et critères applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

**MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Youssef LAMRHARI  
conseiller(-ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2026-03-30



Dossier # : 1265459024

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de remplacer le revêtement de brique sur le mur latéral situé au 9001-9007, rue Airlie (lot 1 500 483 - 1 500 492).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande 3003637648), les documents soumis en vertu des dispositions du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables*, numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de remplacer le revêtement de brique sur le mur latéral du bâtiment situé au 9001-9007, rue Airlie (lots 1 500 483 - 1 500 492), considérant que le projet respecte les objectifs applicables du *Règlement relatif aux PIIAD* (chapitre 27 – Autres secteurs) puisqu'il :

- Maintient l'expression architecturale du bâtiment en remplaçant un parement détérioré tout en conservant la composition existante;
- Propose un matériau cohérent et durable, assurant une uniformité accrue et répondant aux enjeux de sécurité liés au bombement du mur;
- Contribue à une meilleure intégration du bâtiment dans son milieu d'insertion en offrant un traitement plus propre et stable de la façade visible depuis la voie publique.

**Signé par** Steve BARKLEY Le 2026-04-01 17:08

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1265459024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de remplacer le revêtement de brique sur le mur latéral situé au 9001-9007, rue Airlie (lot 1 500 483 - 1 500 492).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis d'agrandissement (demande 3003637648) a été déposée le 5 février 2026 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour agrandir le bâtiment principal. Les travaux prévus dans la demande de permis d'agrandissement sont assujettis au chapitre 27 : autres secteurs du Règlement sur les PIIAD.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

La propriété visée est située au 9001-9007, rue Airlie, à l'angle de la 76e Avenue, dans la zone C05-18. Érigé en 1967, le bâtiment constitue un centre commercial de proximité typique des années 1960 (« strip mall »), caractérisé par une volumétrie simple et rectangulaire, une marquise continue soutenue par des colonnes et un front commercial animé donnant sur la rue Airlie. La façade latérale donnant sur la 76e Avenue présente un traitement plus sobre, avec un nombre restreint d'ouvertures, soit trois fenêtres et une porte, tel qu'il est habituel pour ce type de bâtiment commercial. On y observe notamment un bandeau de pierre assurant la transition avec le parement de brique, un détail courant dans les constructions de cette période.

Le projet soumis consiste au remplacement complet du parement de brique existant sur la façade latérale droite, laquelle est visible depuis la voie publique et assujettie aux dispositions du chapitre 27 — Autres secteurs — du Règlement relatif aux PIIAD. Le revêtement actuel présente un bombement notable (« ventre-de-bœuf »), de l'effritement et une dégradation généralisée du mortier, rendant nécessaire sa réfection pour des raisons tant esthétiques que de sécurité.

L'intervention prévoit :

- Le remplacement intégral de la brique latérale et des allèges existantes;
- La pose d'une nouvelle brique d'argile cuite similaire à celle utilisée à l'autre extrémité du bâtiment afin d'assurer une lecture plus uniforme de l'ensemble;

- La conservation d'une bande de deux pieds de pierre à partir du coin avant, permettant de maintenir le principe de transition matérielle propre à cette typologie.

En résumé, les matériaux de revêtement proposés pour le mur latéral donnant sur la voie publique sont les suivants :

- Une brique d'argile cuite de couleur brun Sonoma Matt, format modulaire métrique standard, Architectural Series du fabricant Canada Brick, ou équivalent.
- La réutilisation partielle de la pierre existante, conservée sur une largeur d'environ deux pieds à partir du coin avant du bâtiment.

Le projet ne modifie ni les ouvertures, ni la volumétrie, ni l'expression générale du bâtiment, et s'inscrit dans une volonté d'harmonisation avec le traitement déjà réalisé de l'autre côté du centre commercial. L'intervention contribue à rehausser la qualité architecturale du site, assure une continuité matérielle cohérente et respecte l'expression architecturale du milieu d'insertion, conformément aux objectifs du chapitre 27 du Règlement relatif aux PIIAD.

## **JUSTIFICATION**

À sa séance du 11 mars 2026, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 27 : autres secteurs) puisqu'il :

- Maintient l'expression architecturale du bâtiment en remplaçant un parement détérioré tout en conservant la composition existante;
- Propose un matériau cohérent et durable, assurant une uniformité accrue et répondant aux enjeux de sécurité liés au bombement du mur;
- Contribue à une meilleure intégration du bâtiment dans son milieu d'insertion en offrant un traitement plus propre et stable de la façade visible depuis la voie publique.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **MONTRÉAL 2030**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

David FORTIN  
conseiller(-ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2026-03-30



**Dossier # : 1265479004**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2026-04-02 16:22

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1265479004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.**

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée BOULANGER  
chef(fe) de division - ressources humaines  
(arrondissement)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-04-02

Josée BOULANGER  
chef(fe) de division - ressources humaines  
(arrondissement)



**Dossier # : 1265459021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer au conseil d'arrondissement le rapport annuel des activités du Comité de transition écologique de LaSalle pour l'année 2025.

De déposer au conseil d'arrondissement le rapport annuel des activités du Comité de transition écologique de LaSalle pour l'année 2025.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2026-04-02 15:27

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1265459021

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer au conseil d'arrondissement le rapport annuel des activités du Comité de transition écologique de LaSalle pour l'année 2025.

**CONTENU****CONTEXTE**

En juillet 2023, le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le Règlement LAS-0160 constituant un Comité de transition écologique. Le Comité de transition écologique de LaSalle se rencontre environ 4 à 8 fois par année. Le Comité de transition écologique est composé de membres aux expertises variées et adaptées au contexte actuel et a pour objectif de guider l'arrondissement dans la prise de décisions structurantes pour accélérer la transition écologique sur son territoire.

Pour chacune de ces rencontres, un compte rendu est rédigé afin de faire le suivi des activités et la teneur des discussions du Comité.

Conformément à l'article 5.5. de ce règlement, le Comité de transition écologique de LaSalle présente au Conseil un rapport annuel de ses activités.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA25 20 0385 - Adoption du Plan local de transition écologique de LaSalle 2025-2030  
CA23 20 0226 - Adoption - Règlement LAS-0160

**DESCRIPTION**

Conformément à son Règlement LAS-0160, le Comité de transition écologique de LaSalle est tenu de rédiger et de présenter un rapport annuel de ses activités au Conseil d'arrondissement. Le Comité de transition écologique de LaSalle s'est réuni pour un total de quatre (4) fois en 2025.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Veronique DUMAIS LALONDE  
conseiller(-ere) en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2026-03-31